

L'ECHO

ORGANE
DE L'UNION ST JOSEPH

Vol. VIII. ST-HYACINTHE, 1er OCTOBRE 1899. 93

**S'ÉDIFIER
ET SE
SOUTENIR
RÉCIPROQUEMENT.**

Vol. VIII.

ST-HYACINTHE, 1er OCTOBRE 1899.

93

"L'ECHO"
Est imprimé par la Compagnie d'Imprimerie de L'Union, imprimeur-éditeur, en la Cité de St. Hyacinthe, au No. 19 rue St. Denis.

Parait le 1er et le 15 de chaque mois.
Prix de l'abonnement 50 cts
Par année, payable d'avance.
Signaler au plus tôt, et par écrit, toute plainte pour irrégularité de réception, erreur, etc., à l'adresse ci-dessous au Président ou du Sec. Trés., à St-Hyacinthe.

ADRESSE:
Toute communication concernant l'Union ou l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe doit être adressée au Président ou au Secrétaire-Trésorier de la dite Union St-Joseph, St-Hyacinthe, ou encore, à l'Union, St-Hyacinthe.

DESIRÉ DUMAINE, Président.
J. A. CADOTTE, Sec. Trés.
No. 18 rue Claude.
Bell téléphone No. 163.
Pour tout changement d'adresse indiquer par écrit et lisiblement le dernier et le nouveau domicile.
Bureau: 18 rue St. Claude.

Octobre	
Contribution mensuelle	40
Administration	25
Décès—Chs. St-Germain	40
" Epouse Emélie Poulin	05
" Simon Gauthier	05
Total	1.15
Novembre	
Contribution mensuelle	40
Décès—Wilfrid Borduas	40
" Marcoux	30
" épouse F. X. Messier	05
Total	1.15
Décembre	
Contribution mensuelle	40
Bal. Décès F. X. Marcoux	10
Décès—Louis Lajoie	40
" épouse Philias Lemoine	05
" Adélaïde Phaneuf	05
Total	1.00

ARGENT.
AVIS À TOUS.— Les monnaies trouées ou autrement endommagées pourront être refusées par tout secrétaire, à St. Hyacinthe comme ailleurs, aussi bien que les "nickels" et autres monnaies des Etats-Unis.

TIMBRES.
AVIS.— A messieurs les secrétaires-trésors, des Bureaux et de Succursales, et à messieurs les autres membres de notre Société.
Les timbres ne sont pas reçus, soit pour remises au sec. trés. général soit en paiement de contributions ou cotisations.

BUREAU.
AVIS À TOUS.— A St. Hyacinthe, les bureaux de la Société sont ouverts tous les jours, dimanches et jours de fêtes exceptés, depuis huit heures précises du matin jusqu'à cinq heures du soir.
Rigoureusement fermés chaque dimanche et jour de fête durant toute la journée.
Les mardi et samedi de chaque semaine, ouvert jusqu'à huit heures du soir.
Jusqu'à nouvel ordre, le dit bureau sera situé au même endroit que par le passé, No. 18 rue St. Claude.
Ouvert le dernier dimanche de chaque mois, immédiatement après la grand-messe jusqu'à une heure P. M.
L'on est aussi prié de ne s'y présenter que pour affaires, informations à demander ou à donner, afin de déranger les employés le moins possible; chacun est cependant invité et admis à fréquenter la salle des délibérations du Comité de Régie Central attenante aux dits bureaux.
Le Comité de Régie Central y tient ses séances soit extraordinaires soit régulières, — ces dernières, chaque mardi soir, à sept (7) heures précises, Chacun y est également invité et admis aux conditions fixées par l'article 100 des Constitutions et Règlements, lequel se lit:
"100. "Sont tenus de garder un secret absolu sur les faits ci-dessus énoncés, sous peine d'une amende de cinquante centimes (50c.)." 2o. Chaque membre de tout comité et les autres membres en obtenant une connaissance officielle."

J. A. CADOTTE, Sec. Trés.

AVIS
A tous les membres de notre société et autres intéressés, concernant les Constitutions et Règlements de notre dite société.
L'article 354, page 95 de l'édition du 7 octobre 1894 des Constitutions et Règlements, est maintenant abrogé en entier et à toutes fins que de droit.
L'article 158, page 55 de la même édition, est aussi maintenant abrogé et doit se lire comme suit:
"158. "Tout membre, succursale, et bureau a le droit, et l'obligation en cas de conflit, — sous la peine énoncée en l'article 68 à défaut de s'y conformer — d'en appeler de la décision du Comité Central refusant la mise au voix d'une motion à l'effet de modifier, ajouter ou retrancher quelque article des Constitutions et Règlements, et de toute autre décision les concernant comme tels membre, succursale ou bureau prise par le dit Comité Central, à un arbitrage, lequel, à ce et pour toutes autres fins, sera constituée de la manière suivante: — Tous autres conflits et difficultés seront réglés de la même façon et sous la même peine quel qu'en soit la venue."

Par les mots de la manière suivante, il faut entendre les articles 159, 160, 161, 162, 163 et tous autres articles pouvant s'y rapporter.
L'article 171 de la même édition des dits Constitutions et Règlements est amendé, et doit maintenant se lire comme suit, en son entier:
"Art. 171. "Les assemblées régulières de la société, à St. Hyacinthe, ont lieu le deuxième dimanche de chaque mois, à sept (7) heures du soir depuis le premier (1) octobre jusqu'au trente-un (31) mars inclusivement, et à sept heures et demie (7½) depuis le premier (1) avril jusqu'au trente (30) septembre.
"Les dites assemblées régulières mensuelles tombant respectivement le deuxième dimanche de février et le deuxième dimanche d'août chaque année, sont et seront connues et désignées comme assemblées semi-annuelles; et elles seront tenues et convoquées comme telles de la même manière et avec les mêmes obligations que pour les assemblées ordinaires, pour, à part l'expédition de toutes les autres affaires généralement quelconques en relevant, y être procédé à l'élection des membres du Comité de Régie Central, aux choix des divers officiers, à la reddition des comptes généraux semestriels entre le premier janvier inclusivement et le premier juillet exclusivement, à la dite assemblée du deuxième dimanche d'août, et entre le premier juillet inclusivement et le premier janvier exclusivement à celle du deuxième dimanche de février.
"Toutes les dispositions se rapportant à la tenue des dites assemblées semi-annuelles telles que ci-dessus fixées et arrêtées, ou pratiquées, continueront de s'y appliquer et d'avoir force et effet en autant qu'elles y sont et seront applicables et que le présent règlement n'en rend pas expressément l'application inutile ni contraire ou incompatible avec le texte ou les intentions d'icelui"

L'article 171 de la même susdite édition des Constitutions et Règlements, est également amendé et doit se lire comme suit:
"172. En dehors de St. Hyacinthe, les assemblées mensuelles ont lieu le dernier dimanche de chaque mois, aux heures et endroits à ce fixés par les intéressés dans un règlement local qu'ils pourront faire à leur convenance. Celles tombant respectivement le dernier dimanche de décembre et le dernier dimanche de juin, sont et seront connues et désignées comme il est dit pour St. Hyacinthe en l'article précédent, et seront convoquées et tenues de la même manière et aux mêmes fins qu'à St. Hyacinthe, en autant que ces mêmes fins y sont applicables. L'assistance en sera soumise aux conditions actuelles de l'article 366 des dits Constitutions et Règlements."
L'article 124 de la même susdite édition des Constitutions et Règlements, est également amendé et doit se lire comme suit:
"124. "Il devra exiger de bonnes cautions de la part de son pour tout secrétaire-trésorier dans chaque succursale et bureau."
L'article 338 de la même susdite édition est abrogé et doit se lire:
"338. "La société paiera la somme de cent piastres (\$100.00) à tout membre qui aura le malheur de perdre sa femme, sur demande de sa part durant les trente jours qui suivront le décès de cette dernière (sous peine de prescription de son droit) et sur production des papiers qui pourront être requis de lui par le Comité de Régie Central, si tel membre a payé tout son droit d'entrée depuis une année au moins et s'il ne devait rien à la dite société au moment de tel décès.
"En conséquence et pour l'exécution du présent règlement, une cotisation de cinq centimes (5c) sera, par le dit Comité de Régie Central, imposée à chaque membre advenant chaque tel décès, durant les mois qu'il pourra croire à ce plus convenable nonobstant toute autre disposition réglementaire réglant ou limitant l'imposition de la cotisation mensuelle pour décès de confrères."

DECES
AVIS À TOUS LES MEMBRES
En cas de décès d'épouse ou d'un confrère, faire application à St. Hyacinthe dans le cours du mois qui suit tel décès, sous peine de prescription de son droit à la somme de cent piastres (\$100.00) dans le premier cas, à celle de mille piastres (\$1000.00) dans le dernier cas, à moins de raisons excessivement graves.
Dans le premier cas, fournir en même temps que sa réclamation: 1o. Certificat du mariage. 2o. Certificat de sépulture. 3o. Certificat du décès et de ses causes par un médecin, — le tout sans préjudice au droit, que se réserve le Comité Central, d'exiger en plus tout autre document qu'il croira devoir. Aucune forme particulière de réclamation n'est requise.
Dans le dernier cas (décès d'un confrère), fournir: Réclamation par chacun des intéressés séparément s'il y a doute ou concurrence de droits, par un seul au nom de tous si les droits sont collectifs, par la veuve si elle y a seule droit d'après la formule I page 140 des Constitutions et Règlements.
Dans les deux cas, le Comité Central a le pouvoir d'exiger production de tous autres documents, comme aussi il peut dispenser, pour cause, de la production d'aucun d'entre ceux ci-dessus énumérés.

MALADIE
Chaque membre est tenu de faire application pour bénéfices durant les premiers quatre jours de son incapacité de vaquer à toute occupation de nature à rapporter ou à procurer un avantage appréciable quelconque:
(A) A St. Hyacinthe si l'on réside hors de tout endroit, où il existe une succursale de la société;
(B) A la succursale qui reçoit vos dons, si l'on réside dans un endroit où il existe telle succursale.
Tout membre d'un simple bureau est tenu de faire application à St. Hyacinthe.
Toute application pour bénéfices à cause d'incapacité doit être produite entre les mains d'un membre du Comité de Régie dont on relève, ou déposée à la poste si l'on est absent, pas plus tard que durant les quatre premiers jours complets de telle incapacité de vaquer à toute occupation appréciable (que ce soit, ou bien ne pas alléguer icelle incapacité depuis plus des trois jours précédant celui de sa production ou de son dépôt à la poste.
L'application doit être faite d'après la formule C, page 122, lire: les explications qui précèdent cette formule, à la page 117 et s'y conformer.
Le fait d'avoir un visiteur officiel n'enlève pas à l'appliquant, quel qu'il soit, l'obligation de fournir certificat de son médecin au moins chaque quinze jours.
La formule actuellement en usage pour certificats d'incapacité, et fournie gratis dans tous les cas, doit être seule employée et acceptée seulement s'il y est inscrit réponse à chaque question et si elle est dûment signée par qui de droit: à son défaut, celle E de la page 128 doit être scrupuleusement copiée et remplie, et peut être valablement reçue; aucune autre ne doit l'être.
Prendre communication de tous et de chacun des avis qui se trouvent au revers de la formule pour certificat actuellement fournie, et s'y conformer rigoureusement.

ABSENCES
312. Un membre qui désire s'absenter temporairement de l'endroit où il réside, peut le faire s'il laisse son adresse par écrit au sec. trés. avec le temps présumé de son absence; et tel membre se trouvera, par ce fait exempt de toute amende qui pourrait être imposée aux autres sociétaires pendant le temps qu'il a fixé pour telle absence.
367. Dans tous les cas, pour n'être pas passible d'amende à cause de maladie ou d'absence, il faut en avoir donné l'avis par écrit, d'après les formules ad hoc. E page 128 ou H page 136, de telle maladie ou absence, suivant le cas.
Dans les cas d'absence temporaire le retour prématuré ou retardé doit être signifié au sec. trés. sans aucun délai, de la même manière et sous peine d'amende.
Tout changement d'adresse doit être dénoté sans retard au secrétaire général, à St. Hyacinthe, sous peine d'une amende de 25c.

COMITE DE REGIE
3 août 1899
Présidence de Dés. Dumaine, écrivain.
Présents MM: E. Chabot, F. Lajoie, P. A. Foisy, L. Cordeau, D. Ménard, J. B. Hevey, A. Robert, L. Plamondon, E. Frédette, C. Cusson, J. Leduc et J. A. Cadotte.
Après lecture et sur proposition de M. Léon Plamondon, sec. par Chs. Cusson, les trois derniers rapports sont approuvés.
Demandes pour admission et certificats requis de la part des aspirants dont suivent les noms et autres désignations, — lesquels sont déclarés admis en conséquence:
Alphonse Benoit, Menuisier, 34 ans, St-Hyacinthe.
Joseph Mathieu, commerçant 24 ans, St-Hyacinthe.
Joseph Bar, journalier, 20 ans, St-Théodore d'Acton.
Louis Morin journalier, 24 ans, Acton Vale.
Alphonse Frédette, cultivateur, 41 ans, Acton, ce dernier des qu'il aura produit son extrait de baptême.
J. B. Allard, journalier, 24 ans, St-Césaire.
Jérôme Lavimodière, cult, 26 ans, St-Madeleine.
Applications pour bénéfices de MM:
Ephrem Poirier 5 juillet Nashua.
Léon Robert 22 juillet: — Visiteur; A. Robert.
Résolu de payer, Ant. Labatte 24 juillet au 31 juillet \$3.00.
Gaudias Sylvain, 4 juillet au 15 juillet, \$5.50.
J. B. Favreau, 26 juin au 12 juillet, \$5.50.
Alex. Gelineau, 23 mai au 10 juillet, \$6.50.
Gaudias Sylvain 15 juillet au 27 juillet \$4.50.
Horace Gervais, suivant qu'il pourra être reconnu et avoir droit en vertu de ses certificats produits et de ceux par lui à produire jusqu'à date.
Auguste Picard doit attendre jusqu'à production d'un nouveau certificat pour juger s'il a ou n'a pas droit à bénéfices.
Jules Thibodeau du 28 juin au 25 juillet \$12.00.

qu'il soit, l'obligation de fournir certificat de son médecin au moins chaque quinze jours.
La formule actuellement en usage pour certificats d'incapacité, et fournie gratis dans tous les cas, doit être seule employée et acceptée seulement s'il y est inscrit réponse à chaque question et si elle est dûment signée par qui de droit: à son défaut, celle E de la page 128 doit être scrupuleusement copiée et remplie, et peut être valablement reçue; aucune autre ne doit l'être.
Prendre communication de tous et de chacun des avis qui se trouvent au revers de la formule pour certificat actuellement fournie, et s'y conformer rigoureusement.

COMITE DE REGIE
3 août 1899
Présidence de Dés. Dumaine, écrivain.
Présents MM: E. Chabot, F. Lajoie, P. A. Foisy, L. Cordeau, D. Ménard, J. B. Hevey, A. Robert, L. Plamondon, E. Frédette, C. Cusson, J. Leduc et J. A. Cadotte.
Après lecture et sur proposition de M. Léon Plamondon, sec. par Chs. Cusson, les trois derniers rapports sont approuvés.
Demandes pour admission et certificats requis de la part des aspirants dont suivent les noms et autres désignations, — lesquels sont déclarés admis en conséquence:
Alphonse Benoit, Menuisier, 34 ans, St-Hyacinthe.
Joseph Mathieu, commerçant 24 ans, St-Hyacinthe.
Joseph Bar, journalier, 20 ans, St-Théodore d'Acton.
Louis Morin journalier, 24 ans, Acton Vale.
Alphonse Frédette, cultivateur, 41 ans, Acton, ce dernier des qu'il aura produit son extrait de baptême.
J. B. Allard, journalier, 24 ans, St-Césaire.
Jérôme Lavimodière, cult, 26 ans, St-Madeleine.
Applications pour bénéfices de MM:
Ephrem Poirier 5 juillet Nashua.
Léon Robert 22 juillet: — Visiteur; A. Robert.
Résolu de payer, Ant. Labatte 24 juillet au 31 juillet \$3.00.
Gaudias Sylvain, 4 juillet au 15 juillet, \$5.50.
J. B. Favreau, 26 juin au 12 juillet, \$5.50.
Alex. Gelineau, 23 mai au 10 juillet, \$6.50.
Gaudias Sylvain 15 juillet au 27 juillet \$4.50.
Horace Gervais, suivant qu'il pourra être reconnu et avoir droit en vertu de ses certificats produits et de ceux par lui à produire jusqu'à date.
Auguste Picard doit attendre jusqu'à production d'un nouveau certificat pour juger s'il a ou n'a pas droit à bénéfices.
Jules Thibodeau du 28 juin au 25 juillet \$12.00.

COMITE DE REGIE
16 août 1899
Présidence de D. Dumaine, écrivain.
Présents MM: E. Chabot, F. Lajoie, J. Leduc, E. Cordeau, D. Ménard, A. Robert, J. H. Blanchard, J. B. Hevey, F. A. Foisy, C. Cusson, et J. A. Cadotte.
La demande pour admission de M. Hormidas Desmarais, cultivateur, 20 ans, St-Hyacinthe, est laissée sur la table jusqu'à nouvelle information.
Déclarés admis:
Prudent Morin, commis, 19 ans, Acton Vale.
Application pour bénéfice de MM:
Eug. Dumaine, 11 août, Holyoke Mass.
Adolphe Breault, 30 juillet, application datée le 7 août courant. Conséquemment sa maladie ne saurait être reçue comme incapable avant le dit jour 7 août, date de sa dite application pour bénéfices.
Résolu de payer les divers montants qui suivent, tout ce que requis paraissant avoir été dûment fourni par chacun des bénéficiaires respectivement et leur en mériter paiement en conséquence:
Ephrem Poirier, 5 juillet au 6 août \$10.50.
Gaudias Sylvain, 27 juillet au 4 août \$3.50.
Jos. Basile Benoit, 31 juillet au 14 août \$6.00.
Léon Robert, 7 août au 13 août \$3.00.

COMITE DE REGIE
16 août 1899
Présidence de D. Dumaine, écrivain.
Présents MM: E. Chabot, F. Lajoie, J. Leduc, E. Cordeau, D. Ménard, A. Robert, J. H. Blanchard, J. B. Hevey, F. A. Foisy, C. Cusson, et J. A. Cadotte.
La demande pour admission de M. Hormidas Desmarais, cultivateur, 20 ans, St-Hyacinthe, est laissée sur la table jusqu'à nouvelle information.
Déclarés admis:
Prudent Morin, commis, 19 ans, Acton Vale.
Application pour bénéfice de MM:
Eug. Dumaine, 11 août, Holyoke Mass.
Adolphe Breault, 30 juillet, application datée le 7 août courant. Conséquemment sa maladie ne saurait être reçue comme incapable avant le dit jour 7 août, date de sa dite application pour bénéfices.
Résolu de payer les divers montants qui suivent, tout ce que requis paraissant avoir été dûment fourni par chacun des bénéficiaires respectivement et leur en mériter paiement en conséquence:
Ephrem Poirier, 5 juillet au 6 août \$10.50.
Gaudias Sylvain, 27 juillet au 4 août \$3.50.
Jos. Basile Benoit, 31 juillet au 14 août \$6.00.
Léon Robert, 7 août au 13 août \$3.00.

COMITE DE REGIE
22 août 1899
Présidence de D. Dumaine, écrivain.
Présents MM: E. Chabot, F. Lajoie, E. Cordeau, J. Leduc, D. Ménard, Ph. Lemoine, J. H. Blanchard, J. A. Casavant, Ch. Cusson, J. B. Hevey, J. A. Cadotte, et A. Robert.
Proposé par M. C. Cusson secondé par M. E. Cordeau que les derniers rapports maintenant lus soient approuvés.
Résolu de payer les divers montants qui suivent, tout ce que requis paraissant avoir été dûment fourni par chacun des bénéficiaires respectivement et leur en mériter paiement en conséquence:
Joseph Cabana, du 7 août au 21 août \$6.00.
Euclide Sansouci du 7 août au 51 août \$6.00.
Philibert Champigny, du 7 août au 21 août \$6.00.
D. Bachand, 3 août au 15 août \$7.00.
Louis Goulet du 31 juillet au 14 août \$6.00.
Et la question d'engagement du prochain Sec. Trés. venant en délibération, il est résolu, sur division deux membres du dit comité votant contre, que Mr. J. A. Casavant soit engagé comme tel Sec. Trés., à dater du 1 octobre prochain, à raison de \$600.00 par année, lui, fournissant salle de réunion pour les membres de ce Comité, mais la société fournissant lumière, chauffage, et tous autres accessoires, pour les fins de son administration comme tel secrétaire; — son dit engagement commencera dès le premier octobre prochain, pour se continuer "annuellement" à défaut de rescission de part ou d'autre, suivant les termes du contrat, que chaque partie s'engage, par les présentes, à consentir et faire valoir suivant que de droit.
Et le dit comité délibérant, accepte tout ce que ci-dessus, suivant que de droit, s'en porte garant — en faisant sa propre affaire, tant de tout ce que ci-dessus que des résultats.
Résolu de payer:
F. X. Arpègeau du 7 août au 21 août \$6.00.
Clément Jacques du 7 août au 21 août \$6.00.
Sont admis membres:
Amédée Duquette, corroyeur 35 ans, St-Hyacinthe.
Horace Morin, cultivateur, 40 ans, St-Hyacinthe.
Damien Bédard, Boulanger, 21 ans, St-Hyacinthe.
Napoleon Girard cultivateur 35 ans, St-Hyacinthe.
Hormidas Desmarais cultivateur 19 ans, St-Hyacinthe.
Ovila Courtemanche fromager 36 ans, Bedford.
Et le comité, après expédition de quelques autres affaires de routine et la recitation des prières ordinaires s'ajourne au jour, lieu, et heure ordinaires.

COMITE DE REGIE
22 août 1899
Présidence de D. Dumaine, écrivain.
Présents MM: E. Chabot, F. Lajoie, E. Cordeau, J. Leduc, D. Ménard, Ph. Lemoine, J. H. Blanchard, J. A. Casavant, Ch. Cusson, J. B. Hevey, J. A. Cadotte, et A. Robert.
Proposé par M. C. Cusson secondé par M. E. Cordeau que les derniers rapports maintenant lus soient approuvés.
Résolu de payer les divers montants qui suivent, tout ce que requis paraissant avoir été dûment fourni par chacun des bénéficiaires respectivement et leur en mériter paiement en conséquence:
Joseph Cabana, du 7 août au 21 août \$6.00.
Euclide Sansouci du 7 août au 51 août \$6.00.
Philibert Champigny, du 7 août au 21 août \$6.00.
D. Bachand, 3 août au 15 août \$7.00.
Louis Goulet du 31 juillet au 14 août \$6.00.
Et la question d'engagement du prochain Sec. Trés. venant en délibération, il est résolu, sur division deux membres du dit comité votant contre, que Mr. J. A. Casavant soit engagé comme tel Sec. Trés., à dater du 1 octobre prochain, à raison de \$600.00 par année, lui, fournissant salle de réunion pour les membres de ce Comité, mais la société fournissant lumière, chauffage, et tous autres accessoires, pour les fins de son administration comme tel secrétaire; — son dit engagement commencera dès le premier octobre prochain, pour se continuer "annuellement" à défaut de rescission de part ou d'autre, suivant les termes du contrat, que chaque partie s'engage, par les présentes, à consentir et faire valoir suivant que de droit.
Et le dit comité délibérant, accepte tout ce que ci-dessus, suivant que de droit, s'en porte garant — en faisant sa propre affaire, tant de tout ce que ci-dessus que des résultats.
Résolu de payer:
F. X. Arpègeau du 7 août au 21 août \$6.00.
Clément Jacques du 7 août au 21 août \$6.00.
Sont admis membres:
Amédée Duquette, corroyeur 35 ans, St-Hyacinthe.
Horace Morin, cultivateur, 40 ans, St-Hyacinthe.
Damien Bédard, Boulanger, 21 ans, St-Hyacinthe.
Napoleon Girard cultivateur 35 ans, St-Hyacinthe.
Hormidas Desmarais cultivateur 19 ans, St-Hyacinthe.
Ovila Courtemanche fromager 36 ans, Bedford.
Et le comité, après expédition de quelques autres affaires de routine et la recitation des prières ordinaires s'ajourne au jour, lieu, et heure ordinaires.

COMITE DE REGIE
22 août 1899
Présidence de D. Dumaine, écrivain.
Présents MM: E. Chabot, F. Lajoie, E. Cordeau, J. Leduc, D. Ménard, Ph. Lemoine, J. H. Blanchard, J. A. Casavant, Ch. Cusson, J. B. Hevey, J. A. Cadotte, et A. Robert.
Proposé par M. C. Cusson secondé par M. E. Cordeau que les derniers rapports maintenant lus soient approuvés.
Résolu de payer les divers montants qui suivent, tout ce que requis paraissant avoir été dûment fourni par chacun des bénéficiaires respectivement et leur en mériter paiement en conséquence:
Joseph Cabana, du 7 août au 21 août \$6.00.
Euclide Sansouci du 7 août au 51 août \$6.00.
Philibert Champigny, du 7 août au 21 août \$6.00.
D. Bachand, 3 août au 15 août \$7.00.
Louis Goulet du 31 juillet au 14 août \$6.00.
Et la question d'engagement du prochain Sec. Trés. venant en délibération, il est résolu, sur division deux membres du dit comité votant contre, que Mr. J. A. Casavant soit engagé comme tel Sec. Trés., à dater du 1 octobre prochain, à raison de \$600.00 par année, lui, fournissant salle de réunion pour les membres de ce Comité, mais la société fournissant lumière, chauffage, et tous autres accessoires, pour les fins de son administration comme tel secrétaire; — son dit engagement commencera dès le premier octobre prochain, pour se continuer "annuellement" à défaut de rescission de part ou d'autre, suivant les termes du contrat, que chaque partie s'engage, par les présentes, à consentir et faire valoir suivant que de droit.
Et le dit comité délibérant, accepte tout ce que ci-dessus, suivant que de droit, s'en porte garant — en faisant sa propre affaire, tant de tout ce que ci-dessus que des résultats.
Résolu de payer:
F. X. Arpègeau du 7 août au 21 août \$6.00.
Clément Jacques du 7 août au 21 août \$6.00.
Sont admis membres:
Amédée Duquette, corroyeur 35 ans, St-Hyacinthe.
Horace Morin, cultivateur, 40 ans, St-Hyacinthe.
Damien Bédard, Boulanger, 21 ans, St-Hyacinthe.
Napoleon Girard cultivateur 35 ans, St-Hyacinthe.
Hormidas Desmarais cultivateur 19 ans, St-Hyacinthe.
Ovila Courtemanche fromager 36 ans, Bedford.
Et le comité, après expédition de quelques autres affaires de routine et la recitation des prières ordinaires s'ajourne au jour, lieu, et heure ordinaires.

COMITE DE REGIE
22 août 1899
Présidence de D. Dumaine, écrivain.
Présents MM: E. Chabot, F. Lajoie, E. Cordeau, J. Leduc, D. Ménard, Ph. Lemoine, J. H. Blanchard, J. A. Casavant, Ch. Cusson, J. B. Hevey, J. A. Cadotte, et A. Robert.
Proposé par M. C. Cusson secondé par M. E. Cordeau que les derniers rapports maintenant lus soient approuvés.
Résolu de payer les divers montants qui suivent, tout ce que requis paraissant avoir été dûment fourni par chacun des bénéficiaires respectivement et leur en mériter paiement en conséquence:
Joseph Cabana, du 7 août au 21 août \$6.00.
Euclide Sansouci du 7 août au 51 août \$6.00.
Philibert Champigny, du 7 août au 21 août \$6.00.
D. Bachand, 3 août au 15 août \$7.00.
Louis Goulet du 31 juillet au 14 août \$6.00.
Et la question d'engagement du prochain Sec. Trés. venant en délibération, il est résolu, sur division deux membres du dit comité votant contre, que Mr. J. A. Casavant soit engagé comme tel Sec. Trés., à dater du 1 octobre prochain, à raison de \$600.00 par année, lui, fournissant salle de réunion pour les membres de ce Comité, mais la société fournissant lumière, chauffage, et tous autres accessoires, pour les fins de son administration comme tel secrétaire; — son dit engagement commencera dès le premier octobre prochain, pour se continuer "annuellement" à défaut de rescission de part ou d'autre, suivant les termes du contrat, que chaque partie s'engage, par les présentes, à consentir et faire valoir suivant que de droit.
Et le dit comité délibérant, accepte tout ce que ci-dessus, suivant que de droit, s'en porte garant — en faisant sa propre affaire, tant de tout ce que ci-dessus que des résultats.
Résolu de payer:
F. X. Arpègeau du 7 août au 21 août \$6.00.
Clément Jacques du 7 août au 21 août \$6.00.
Sont admis membres:
Amédée Duquette, corroyeur 35 ans, St-Hyacinthe.
Horace Morin, cultivateur, 40 ans, St-Hyacinthe.
Damien Bédard, Boulanger, 21 ans, St-Hyacinthe.
Napoleon Girard cultivateur 35 ans, St-Hyacinthe.
Hormidas Desmarais cultivateur 19 ans, St-Hyacinthe.
Ovila Courtemanche fromager 36 ans, Bedford.
Et le comité, après expédition de quelques autres affaires de routine et la recitation des prières ordinaires s'ajourne au jour, lieu, et heure ordinaires.

COMITE DE REGIE
22 août 1899
Présidence de D. Dumaine, écrivain.
Présents MM: E. Chabot, F. Lajoie, E. Cordeau, J. Leduc, D. Ménard, Ph. Lemoine, J. H. Blanchard, J. A. Casavant, Ch. Cusson, J. B. Hevey, J. A. Cadotte, et A. Robert.
Proposé par M. C. Cusson secondé par M. E. Cordeau que les derniers rapports maintenant lus soient approuvés.
Résolu de payer les divers montants qui suivent, tout ce que requis paraissant avoir été dûment fourni par chacun des bénéficiaires respectivement et leur en mériter paiement en conséquence:
Joseph Cabana, du 7 août au 21 août \$6.00.
Euclide Sansouci du 7 août au 51 août \$6.00.
Philibert Champigny, du 7 août au 21 août \$6.00.
D. Bachand, 3 août au 15 août \$7.00.
Louis Goulet du 31 juillet au 14 août \$6.00.
Et la question d'engagement du prochain Sec. Trés. venant en délibération, il est résolu, sur division deux membres du dit comité votant contre, que Mr. J. A. Casavant soit engagé comme tel Sec. Trés., à dater du 1 octobre prochain, à raison de \$600.00 par année, lui, fournissant salle de réunion pour les membres de ce Comité, mais la société fournissant lumière, chauffage, et tous autres accessoires, pour les fins de son administration comme tel secrétaire; — son dit engagement commencera dès le premier octobre prochain, pour se continuer "annuellement" à défaut de rescission de part ou d'autre, suivant les termes du contrat, que chaque partie s'engage, par les présentes, à consentir et faire valoir suivant que de droit.
Et le dit comité délibérant, accepte tout ce que ci-dessus, suivant que de droit, s'en porte garant — en faisant sa propre affaire, tant de tout ce que ci-dessus que des résultats.
Résolu de payer:
F. X. Arpègeau du 7 août au 21 août \$6.00.
Clément Jacques du 7 août au 21 août \$6.00.
Sont admis membres:
Amédée Duquette, corroyeur 35 ans, St-Hyacinthe.
Horace Morin, cultivateur, 40 ans, St-Hyacinthe.
Damien Bédard, Boulanger, 21 ans, St-Hyacinthe.
Napoleon Girard cultivateur 35 ans, St-Hyacinthe.
Hormidas Desmarais cultivateur 19 ans, St-Hyacinthe.
Ovila Courtemanche fromager 36 ans, Bedford.
Et le comité, après expédition de quelques autres affaires de routine et la recitation des prières ordinaires s'ajourne au jour, lieu, et heure ordinaires.

COMITE DE REGIE
22 août 1899
Présidence de D. Dumaine, écrivain.
Présents MM: E. Chabot, F. Lajoie, E. Cordeau, J. Leduc, D. Ménard, Ph. Lemoine, J. H. Blanchard, J. A. Casavant, Ch. Cusson, J. B. Hevey, J. A. Cadotte, et A. Robert.
Proposé par M. C. Cusson secondé par M. E. Cordeau que les derniers rapports maintenant lus soient approuvés.
Résolu de payer les divers montants qui suivent, tout ce que requis paraissant avoir été dûment fourni par chacun des bénéficiaires respectivement et leur en mériter paiement en conséquence:
Joseph Cabana, du 7 août au 21 août \$6.00.
Euclide Sansouci du 7 août au 51 août \$6.00.
Philibert Champigny, du 7 août au 21 août \$6.00.
D. Bachand, 3 août au 15 août \$7.00.
Louis Goulet du 31 juillet au 14 août \$6.00.
Et la question d'engagement du prochain Sec. Trés. venant en délibération, il est résolu, sur division deux membres du dit comité votant contre, que Mr. J. A. Casavant soit engagé comme tel Sec. Trés., à dater du 1 octobre prochain, à raison de \$600.00 par année, lui, fournissant salle de réunion pour les membres de ce Comité, mais la société fournissant lumière, chauffage, et tous autres accessoires, pour les fins de son administration comme tel secrétaire; — son dit engagement commencera dès le premier octobre prochain, pour se continuer "annuellement" à défaut de rescission de part ou d'autre, suivant les termes du contrat, que chaque partie s'engage, par les présentes, à consentir et faire valoir suivant que de droit.
Et le dit comité délibérant, accepte tout ce que ci-dessus, suivant que de droit, s'en porte garant — en faisant sa propre affaire, tant de tout ce que ci-dessus que des résultats.
Résolu de payer:
F. X. Arpègeau du 7 août au 21 août \$6.00.
Clément Jacques du 7 août au 21 août \$6.00.
Sont admis membres:
Amédée Duquette, corroyeur 35 ans, St-Hyacinthe.
Horace Morin, cultivateur, 40 ans, St-Hyacinthe.
Damien Bédard, Boulanger, 21 ans, St-Hyacinthe.
Napoleon Girard cultivateur 35 ans, St-Hyacinthe.
Hormidas Desmarais cultivateur 19 ans, St-Hyacinthe.
Ovila Courtemanche fromager 36 ans, Bedford.
Et le comité, après expédition de quelques autres affaires de routine et la recitation des prières ordinaires s'ajourne au jour, lieu, et heure ordinaires.

COMITE DE REGIE
22 août 1899
Présidence de D. Dumaine, écrivain.
Présents MM: E. Chabot, F. Lajoie, E. Cordeau, J. Leduc, D. Ménard, Ph. Lemoine, J. H. Blanchard, J. A. Casavant, Ch. Cusson, J. B. Hevey, J. A. Cadotte, et A. Robert.
Proposé par M. C. Cusson secondé par M. E. Cordeau que les derniers rapports maintenant lus soient approuvés.
Résolu de payer les divers montants qui suivent, tout ce que requis paraissant avoir été dûment fourni par chacun des bénéficiaires respectivement et leur en mériter paiement en conséquence:
Joseph Cabana, du 7 août au 21 août \$6.00.
Euclide Sansouci du 7 août au 51 août \$6.00.
Philibert Champigny, du 7 août au 21 août \$6.00.
D. Bachand, 3 août au 15 août \$7.00.
Louis Goulet du 31 juillet au 14 août \$6.00.
Et la question d'engagement du prochain Sec. Trés. venant en délibération, il est résolu, sur division deux membres du dit comité votant contre, que Mr. J. A. Casavant soit engagé comme tel Sec. Trés., à dater du 1 octobre prochain, à raison de \$600.00 par année, lui, fournissant salle de réunion pour les membres de ce Comité, mais la société fournissant lumière, chauffage, et tous autres accessoires, pour les fins de son administration comme tel secrétaire; — son dit engagement commencera dès le premier octobre prochain, pour se continuer "annuellement" à défaut de rescission de part ou d'autre, suivant les termes du contrat, que chaque partie s'engage, par les présentes, à consentir et faire valoir suivant que de droit.
Et le dit comité délibérant, accepte tout ce que ci-dessus, suivant que de droit, s'en porte garant — en faisant sa propre affaire, tant de tout ce que ci-dessus que des résultats.
Résolu de payer:
F. X. Arpègeau du 7 août au 21 août \$6.00.
Clément Jacques du 7 août au 21 août \$6.00.
Sont admis membres:
Amédée Duquette, corroyeur 35 ans, St-Hyacinthe.
Horace Morin, cultivateur, 40 ans, St-Hyacinthe.
Damien Bédard, Boulanger, 21 ans, St-Hyacinthe.
Napoleon Girard cultivateur 35 ans, St-Hyacinthe.
Hormidas Desmarais cultivateur 19 ans, St-Hyacinthe.
Ovila Courtemanche fromager 36 ans, Bedford.
Et le comité, après expédition de quelques autres affaires de routine et la recitation des prières ordinaires s'ajourne au jour, lieu, et heure ordinaires.

COMITE DE REGIE
22 août 1899
Présidence de D. Dumaine, écrivain.
Présents MM: E. Chabot, F. Lajoie, E. Cordeau, J. Leduc, D. Ménard, Ph. Lemoine, J. H. Blanchard, J. A. Casavant, Ch. Cusson, J. B. Hevey, J. A. Cadotte, et A. Robert.
Proposé par M. C. Cusson secondé par M. E. Cordeau que les derniers rapports maintenant lus soient approuvés.
Résolu de payer les divers montants qui suivent, tout ce que requis paraissant avoir été dûment fourni par chacun des bénéficiaires respectivement et leur en mériter paiement en conséquence:
Joseph Cab

Louis Plamondon 7 août au 28 août \$2.00. Confection insignes commémoratives \$95.00. Intérêt avancés sur transport Casavant \$32.95. Jos. B. Benoit, 14 août au 21 août \$6.00. Eugène Dumaine, 10 août au 22 août \$2.00. Domina Bachand, 14 août au 28 août \$6.00. Arthur Dufresne, 14 août au 28 août \$3.00. Philibert Ohampigny, 7 août au 21 août \$6.00. Joseph Girard, 14 août au 28 août \$6.00. Louis Goulet, 14 août au 28 août \$6.00. Louis Lague, du 4 juillet au 29 août \$32.00. Augustin Guertin, du 21 août au 28 août \$3.00. Joseph Danis, du 31 juillet au 31 août \$13.50. Résolu de rayer N. C. Lapierre comme membre de la société, ce dernier lui étant endetté depuis plus de quatre mois. Le secr-tes reçoit instruction d'avertir le confrère X qu'il ait à changer de conduite en cessant tous excès de boisson. Et le Comité s'ajourne.

Mardi, 5 septembre 1899. Présidence de D. Dumaine écrivain. Présents MM : F. Lajoie, E. Chabot, P. A. Foisy, L. Cordeau, D. Ménard, A. Robert, J. Leduc, J. H. Blanchard, C. Cusson, J. B. Hevey, E. Brodeur et J. A. Cadotte. Résolu de payer les divers montants qui suivent, tout ce que requis paraissant avoir été dément fourni par chacun des bénéficiaires respectivement et leur en mériter paiement en conséquence : express sur insignes \$0.60. Alexandre Gelineau, 1er juillet au 1er août \$12.00. Arthur Dufresne, 28 août au 4 septembre \$3.00. Augustin Guertin, 28 août au 6 septembre \$4.00. Joseph Cabana 21 août au 4 septembre \$6.00. Euclide Sansouci, 21 août au 4 septembre \$6.00. Clément Jacques, 21 août au 4 septembre \$6.00. Frs-X. Arpagueau, 21 août au 4 septembre \$6.00. Victor Létourneau 22 août au 4 septembre \$2.50.

Voyage à St-Antoine et à St-Denis, par délégués et ce autorisés de la part du comité \$4.10. Voyage à St-Damase, par délégués en vertu de la même autorisation \$5.13, et à St-Pie. Et il est résolu que deux délégués se rendent dimanche prochain, à St-Jude et deux à St-Barnabé dans un but de propagande et pour toutes autres fins que de droit. Applications pour bénéfices de M. M. Charles Beauregard, visiteur : M. Jos. Leduc, Victor Létourneau, visiteur : M. Arth. Robert. Demandes pour admission et certificats requis de la part des aspirants dont suivent les noms et autres désignations, lesquels sont déclarés admis en conséquence, ces divers documents paraissant leur mériter admission :

Emile Malhot, teneur livres 19 ans, St-Hyacinthe. Ovide Courtemanche, fromager 26 ans Bedford. Jos. Ant. Fortin, photographe, 31 ans, Bedford. Joseph Desmarais, maçon, 26 ans St-Angèle. Georges Ducloux, cultivateur, 22 ans, St-Angèle. Pierre Fontaine, cultivateur, 43 ans, St-Angèle, ce dernier desqu'il aura produit son extrait de baptême. Ch. Et. Panthos, 30 ans, St-Hugues, cultivateur. F. X. Elie Fontaine, cultivateur 32 ans, St-Antoine. Mlle Ant. J. B. Ernest Phaneuf, cultivateur, 40 ans St-Antoine, ce dernier desqu'il aura fourni son extrait de baptême. Et le comité s'ajourne après l'expédition de quelques autres affaires de routine et la récitation des prières ordinaires.

UNION ST-JOSEPH DE ST-HYACINTHE A ST-HYACINTHE. Siégeant en assemblée régulière mensuelle le dimanche, dix septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf aux lieux et heures ordinaires. Présents MM : F. Lajoie, J. A. Casavant, P. A. Foisy, Ch. Cusson, E. Cordeau, Em. Malhot, D. Langevin, F. X. Tétreault, L. Plamondon, E. Frédeite, J. Leduc, J. H. Blanchard, formant quorum, et quelques autres membres aussi présents. Après lecture et sur proposition de M. Léon Plamondon appuyé par N. Gervais menuisier, le rapport de la dernière séance de cette même assemblée tenue dimanche, le troisième jour du mois d'août dernier,

est approuvé à l'unanimité des voix. Le secr-tes soumet ensuite le rapport qui suit des opérations financières de la société à St-Hyacinthe durant les mois de juillet et d'août derniers. Juillet 1899—Recettes Retiré de Ste Sabine, à déduire sur l'obligation due par cette fabrique de paroisse, \$600.00 Intérêts échus le premier (1er) mars dernier et payés, 248 84 N. D. Granby, 125.00 Domina Bernard, premier paiement échu le premier (1er) janvier dernier sur l'obligation qu'il doit à la société, 50.00 Intérêts sur cette obligation échus à la même date et payés, 30.25 De Acton Vale, 40.00 De St-Jude, 35.00 De St-Marcel, 25.00 De Roxton Falls, 60.00 De Lap-Ésantation, 15.55 De St-Barnabé, 35.25 Des membres à St-Hyacinthe et de diverses autres sources, 1164.80 Recette totale, \$3429.69

Décausés. Durant le cours de juillet 1899 Prêt à Syndics St-Louis de France, \$5500.00 Dame Vve Jos Lafrance, 999.65 A malades, 766.70 Décès épouse Jos St Cyr, 100.00 Confection 100 insignes membres, 70.00 Etamens d'aspirants, 12.00 Réparation à vieille bannière 8.00 Voyages, 3.50

Total déboursés par Réserve mensuelle, 7459.85 Ainsi qu'il est facile de le constater par l'état ci-dessus donné comme déboursés, la dépense réelle durant le cours du dit mois de juillet n'est que de \$1959.85 puisque \$5500.00 sont sorties de cette caisse "Réserve mensuelle" pour être portées à "Fond de Réserve" et figurant à l'actif dans l'actif général de la société, par prêt à "La Fabrique St-Louis de France". L'on peut aussi déduire les items \$70.00 pour confection de cent (100) insignes de membres dont la valeur sera remboursée au fur et à mesure que ces insignes seront vendus, ainsi que l'item \$100 pour décès d'épouse Joseph St-Cyr, laquelle somme payée prématurément ne sera remboursée à la dite "Réserve mensuelle" que par la cotisation à cette fin perçue en août dernier—ce qui laisserait le chiffre de \$1789.85 seulement comme dépense réelle en juillet dernier susdit.

Et les chiffres ci-dessus paraissant avoir été vérifiés par MM. les auditeurs Henri Pagé et J. N. Lemieux et marqués de leurs initiales dans les livres qui les contiennent, il est proposé par M. Eus. Bourgeois père, appuyé par M. Ed. Frédeite et il est résolu à l'unanimité des voix : Que ce rapport financier et son approbation comme ci-dessus indiquée soient reçus et adoptés à toutes fins que de droit. Et le secr-tes soumet aussi le rapport qui suit, de la part de Messieurs les auditeurs J. A. Casavant et H. Pagé, sur l'état financier de la société à la date du 30 juin dernier, et sur les opérations financières généralement de la dite société durant le semestre commencé le premier janvier et finissant à la date susdite du (30) trente juin dernier.

St-Hyacinthe, 10 septembre 1899 A M. Le Président et à MM. les membres de l'Union St-Joseph. Nous, soussignés, certifions par les présentes que le rapport financier pour le semestre ayant commencé le premier janvier 1899 et finissant le 1er juillet, a été par nous préparé, et qu'il est exact : et nous certifions avoir vérifiés les documents, additions et livres sur lesquels ce rapport est basé, avoir trouvé le tout exact et régulier. Signé : J. A. Casavant, Henri Pagé.

Il est en conséquence proposé par M. Eus. Bourgeois père, appuyé par M. Ed. Frédeite et résolu à l'unanimité des voix que le rapport financier susdit lequel on peut lire dans une autre colonne soit reçu et approuvé à toutes fins que de droit ainsi que le rapport ci-dessus des auditeurs. Et après l'expédition de quelques autres affaires de routine et la récitation des prières ordinaires, l'assemblée s'ajourne à dimanche, le deuxième du mois d'octobre prochain, aux lieux et heures ordinaires. J. A. Cadotte

Mardi 12 septembre 1899. Présidence de D. Dumaine, écrivain. Présents MM : F. Lajoie, E. Chabot, P. A. Foisy, L. Cordeau, D. Ménard, A. Robert, J. Leduc, J. H. Blanchard, C. Cusson, J. B. Hevey, E. Brodeur et J. A. Cadotte. Résolu de payer les divers montants qui suivent, tout ce que requis paraissant avoir été dément fourni par chacun des bénéficiaires respectivement et leur en mériter paiement en conséquence : express sur insignes \$0.60. Alexandre Gelineau, 1er juillet au 1er août \$12.00. Arthur Dufresne, 28 août au 4 septembre \$3.00. Augustin Guertin, 28 août au 6 septembre \$4.00. Joseph Cabana 21 août au 4 septembre \$6.00. Euclide Sansouci, 21 août au 4 septembre \$6.00. Clément Jacques, 21 août au 4 septembre \$6.00. Frs-X. Arpagueau, 21 août au 4 septembre \$6.00. Victor Létourneau 22 août au 4 septembre \$2.50.

Voyage à St-Antoine et à St-Denis, par délégués et ce autorisés de la part du comité \$4.10. Voyage à St-Damase, par délégués en vertu de la même autorisation \$5.13, et à St-Pie. Et il est résolu que deux délégués se rendent dimanche prochain, à St-Jude et deux à St-Barnabé dans un but de propagande et pour toutes autres fins que de droit. Applications pour bénéfices de M. M. Charles Beauregard, visiteur : M. Jos. Leduc, Victor Létourneau, visiteur : M. Arth. Robert. Demandes pour admission et certificats requis de la part des aspirants dont suivent les noms et autres désignations, lesquels sont déclarés admis en conséquence, ces divers documents paraissant leur mériter admission :

Emile Malhot, teneur livres 19 ans, St-Hyacinthe. Ovide Courtemanche, fromager 26 ans Bedford. Jos. Ant. Fortin, photographe, 31 ans, Bedford. Joseph Desmarais, maçon, 26 ans St-Angèle. Georges Ducloux, cultivateur, 22 ans, St-Angèle. Pierre Fontaine, cultivateur, 43 ans, St-Angèle, ce dernier desqu'il aura produit son extrait de baptême. Ch. Et. Panthos, 30 ans, St-Hugues, cultivateur. F. X. Elie Fontaine, cultivateur 32 ans, St-Antoine. Mlle Ant. J. B. Ernest Phaneuf, cultivateur, 40 ans St-Antoine, ce dernier desqu'il aura fourni son extrait de baptême. Et le comité s'ajourne après l'expédition de quelques autres affaires de routine et la récitation des prières ordinaires.

UNION ST-JOSEPH DE ST-HYACINTHE A ST-HYACINTHE. Siégeant en assemblée régulière mensuelle le dimanche, dix septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf aux lieux et heures ordinaires. Présents MM : F. Lajoie, J. A. Casavant, P. A. Foisy, Ch. Cusson, E. Cordeau, Em. Malhot, D. Langevin, F. X. Tétreault, L. Plamondon, E. Frédeite, J. Leduc, J. H. Blanchard, formant quorum, et quelques autres membres aussi présents. Après lecture et sur proposition de M. Léon Plamondon appuyé par N. Gervais menuisier, le rapport de la dernière séance de cette même assemblée tenue dimanche, le troisième jour du mois d'août dernier,

est approuvé à l'unanimité des voix. Le secr-tes soumet ensuite le rapport qui suit des opérations financières de la société à St-Hyacinthe durant les mois de juillet et d'août derniers. Juillet 1899—Recettes Retiré de Ste Sabine, à déduire sur l'obligation due par cette fabrique de paroisse, \$600.00 Intérêts échus le premier (1er) mars dernier et payés, 248 84 N. D. Granby, 125.00 Domina Bernard, premier paiement échu le premier (1er) janvier dernier sur l'obligation qu'il doit à la société, 50.00 Intérêts sur cette obligation échus à la même date et payés, 30.25 De Acton Vale, 40.00 De St-Jude, 35.00 De St-Marcel, 25.00 De Roxton Falls, 60.00 De Lap-Ésantation, 15.55 De St-Barnabé, 35.25 Des membres à St-Hyacinthe et de diverses autres sources, 1164.80 Recette totale, \$3429.69

Décausés. Durant le cours de juillet 1899 Prêt à Syndics St-Louis de France, \$5500.00 Dame Vve Jos Lafrance, 999.65 A malades, 766.70 Décès épouse Jos St Cyr, 100.00 Confection 100 insignes membres, 70.00 Etamens d'aspirants, 12.00 Réparation à vieille bannière 8.00 Voyages, 3.50

Total déboursés par Réserve mensuelle, 7459.85 Ainsi qu'il est facile de le constater par l'état ci-dessus donné comme déboursés, la dépense réelle durant le cours du dit mois de juillet n'est que de \$1959.85 puisque \$5500.00 sont sorties de cette caisse "Réserve mensuelle" pour être portées à "Fond de Réserve" et figurant à l'actif dans l'actif général de la société, par prêt à "La Fabrique St-Louis de France". L'on peut aussi déduire les items \$70.00 pour confection de cent (100) insignes de membres dont la valeur sera remboursée au fur et à mesure que ces insignes seront vendus, ainsi que l'item \$100 pour décès d'épouse Joseph St-Cyr, laquelle somme payée prématurément ne sera remboursée à la dite "Réserve mensuelle" que par la cotisation à cette fin perçue en août dernier—ce qui laisserait le chiffre de \$1789.85 seulement comme dépense réelle en juillet dernier susdit.

Et les chiffres ci-dessus paraissant avoir été vérifiés par MM. les auditeurs Henri Pagé et J. N. Lemieux et marqués de leurs initiales dans les livres qui les contiennent, il est proposé par M. Eus. Bourgeois père, appuyé par M. Ed. Frédeite et il est résolu à l'unanimité des voix : Que ce rapport financier et son approbation comme ci-dessus indiquée soient reçus et adoptés à toutes fins que de droit. Et le secr-tes soumet aussi le rapport qui suit, de la part de Messieurs les auditeurs J. A. Casavant et H. Pagé, sur l'état financier de la société à la date du 30 juin dernier, et sur les opérations financières généralement de la dite société durant le semestre commencé le premier janvier et finissant à la date susdite du (30) trente juin dernier.

St-Hyacinthe, 10 septembre 1899 A M. Le Président et à MM. les membres de l'Union St-Joseph. Nous, soussignés, certifions par les présentes que le rapport financier pour le semestre ayant commencé le premier janvier 1899 et finissant le 1er juillet, a été par nous préparé, et qu'il est exact : et nous certifions avoir vérifiés les documents, additions et livres sur lesquels ce rapport est basé, avoir trouvé le tout exact et régulier. Signé : J. A. Casavant, Henri Pagé.

Il est en conséquence proposé par M. Eus. Bourgeois père, appuyé par M. Ed. Frédeite et résolu à l'unanimité des voix que le rapport financier susdit lequel on peut lire dans une autre colonne soit reçu et approuvé à toutes fins que de droit ainsi que le rapport ci-dessus des auditeurs. Et après l'expédition de quelques autres affaires de routine et la récitation des prières ordinaires, l'assemblée s'ajourne à dimanche, le deuxième du mois d'octobre prochain, aux lieux et heures ordinaires. J. A. Cadotte

chard, J. A. Casavant, Ch. Cusson, J. B. Hevey, et J. A. Cadotte. Après lecture et sur proposition de M. J. B. Hevey, appuyé par M. C. Cusson, les rapports des deux dernières séances sont approuvés à l'unanimité des voix. Demandes pour admission et certificats requis de la part des aspirants dont suivent les noms et autres désignations, lesquels sont déclarés admis en conséquence ces divers documents paraissant leur mériter admission. François X Lussier cultivateur 29 ans Ste-Rosalie. Théophile Tanguay cultivateur 23 ans Ste-Rosalie. Louis Thibault journalier 28 ans Farnham. Pierre Milette cultivateur 29 ans St-Barnabé. Jos Langevin cultivateur 43 ans, St-Barnabé, ce dernier produisant en même temps son extrait de baptême. Horace Jacques, photographe 28 ans St-Barnabé. Jean Et Marchand, menuisier 33 ans St-Barnabé. Luc Arthur Boissel, cultivateur 29 ans St-Antoine. Hubert Morin, voiturier 29 ans Acton Vale. Eugène Bédard journalier 28 ans Acton Vale. Philippe Audias Fontaine 20 ans Acton Vale. Côme Langelier, épicière, 37 ans St-Barnabé.

Et le Comité regrette de ne pouvoir admettre maintenant l'aspirant Elie Bouchard, cordonnier, 30 ans, Iberville, à cause de son état actuel de santé, ni l'aspirant Joseph Arpagueau, cultivateur 44 ans St-Denis à moins de nouvelles informations concernant sa condition actuelle de santé : Applications pour bénéfices de M M : Oscar Laflamme, 21 août, St-Marc. Esdras Dussault 19 août, Worcester Mass ; mais sa prétendue incapacité de vapeur à toute occupation ne saurait dater que du 27 août susdit, date de sa réception [par qui de droit, soit, plus de quatre jours après le début des dites incapacités, à son événement plus de quatre jours avant celui susdit, 27 août dernier. Résolu de payer les divers montants qui suivent, tout ce que requis paraissant avoir été dément fourni par chacun des bénéficiaires respectivement et mériter à chacun d'eux paiement en conséquence : François, Xavier Messier, St-Hyacinthe, décès épouse \$100.00 Siméon Grenier, St-Césaire, décès épouse 100.00 Joseph Girard, du 28 août au 11 septembre 6.00 Jos. Basile Benoit du 28 août au 11 septembre, 6.00 A. E. Vary, M. D. St-Ours, examens malade et aspirant, Charles Beauregard du 29 août au 11 septembre 2.50 Déboursés pour fête, imputables au total de la cotisation 25c imposée et perçue à cette fin 129.75

Eliz Chabot, N. P. voyage à Farnham pour recevoir la somme de \$964.00 en capital et intérêts dus par la corporation de la ville de Farnham susdite et en donner quittance à cette dernière, et continuation de ce même voyage jusqu'à St-Jean pour payer aux héritiers de feu C. Boivin la somme de cent cinquante piastres à laquelle ils avaient droit et en recevoir quittance, 4.40 Héritiers feu Pierre Massé St-Césaire, 999.80 Auguste Picard du 20 juillet au 19 août, 9.50 Philippe Hébert du 4 août au 4 septembre, 9.50 Alexandre Tanguay, du 28 juillet au 31 août, 10.50 Maximin Marsan du 10 juillet au 31 août 6.00 Maximin Marsan du 31 juillet au 30 août, \$3.00 Napoléon Bouvier du 10 juillet au 28 juillet 5.00 T. O. W. Benoit du 23 juillet au 30 juillet 2.50 J. E. S. Ferland du 28 juillet au 11 août 5.50 Adolphe Brault du 30 juillet au 14 août, 3.00 Joseph Ostiguy du 24 juillet au 7 août, 6.00 Jean Et. Favreau du 23 juillet au 20 août, 12.00 Edouard McNeil du 1 août au 8 septembre, 13.50 Eugène Rodier du 19 juillet au 1 août, 2.00 Louis Plamondon, père du 28 août au 11 septembre 6.00 Louis Goulet du 28 août au 11 septembre, 5.50, lui étant retranchée une journée durant laquelle il aurait essayé de travailler. Dominique Ledoux, du 30 juillet au 10 septembre, \$19.00. Gaudias Sylvain, du 4 août au 28 août, 9.50, ce dernier devant à l'avenir fournir la meilleure preuve possible de son incapacité de vaquer

à toute occupation de nature à procurer un bénéfice ou avantage quelconque : et le secr-tes reçoit instruction de l'en informer et de voir lequel peut être le meilleur preuve sous les circonstances. Donat Lambert, 13 juillet au 25 juillet, 2.00 John Bragdon 7 août au 22 août, 6.50 Jules Thibadeau 26 juillet au 26 août, 13.00 Voyage à St-Barnabé et à St-Jude, par deux délégués en cet endroit d'après autorisation de ce même Comité en dernière séance, 3.00 Rapport spécial d'un médecin officiel de la société auquel s'est soumis volontairement le confrère Louis Lague sous bénéfices depuis plusieurs mois, est lu et produit. Après délibération, il est résolu à l'unanimité de voix, considérant que, pour avoir droit aux bénéfices de la société, il faut être incapable de vaquer à toute occupation de nature à rapporter un bénéfice ou avantage quelconque et ne vaquer à aucune telle occupation absolument ; que le dit Louis Lague ne paraît pas actuellement se trouver dans pareil cas d'incapacité absolue, mais que, au contraire, il pourrait se livrer présentement sinon continuellement à certaines occupations de nature à rapporter un bénéfice ou avantage quelconque et même la plupart du temps :

Que le dit Louis Lague, sous pareilles circonstances, ne saurait avoir droit à bénéfices. Autre rapport spécial d'un médecin officiel de la société constatant, après avoir été par ce même Comité chargé de visiter le confrère F. X. Arpagueau et de faire tel rapport spécial, que le dit Arpagueau devrait être contraint d'essayer à travailler ou de se livrer à des occupations appropriées à sa condition actuelle de santé pour, ensuite, pouvoir mieux juger à la fois cette condition et ses aptitudes, après délibération, il est :

Résolu à l'unanimité des voix : Que le secr-tes soit chargé d'avertir le dit F. X. Arpagueau en conséquence et que, à défaut par lui de se soumettre comme susdit sous quelque prétexte que ce soit, il cessera par le fait d'avoir droit à bénéfices. Et le même Comité, prenant en soit en considération la demande à lui faite de permettre nouvelles instances auprès des membres de la société à St-Hyacinthe et dans les succursales, pour activer la souscription volontaire organisée en faveur du confrère Michel Daigle, lequel, en mars dernier, avait le malheur de perdre sa femme alors qu'il était endetté envers la société en une somme de quarante cinq centimes échue en mars précédent, il est unanimement :

Résolu que, personnellement et en leur nom propre, chacun est libre d'insister quand et comme l'on voudra pour augmenter la recette en faveur du confrère sus-nommé M. Daigle ; mais qu'il ne saurait permettre nouvelles instances au nom de la société, soit directement soit indirectement et que, bien plus, il défend expressément qu'il en soit faites, pareille souscription ne devant avoir qu'un caractère privé et rester en tout sous la responsabilité de qui la recherche. Et le Comité s'ajourne après l'expédition de quelques autres affaires de routine et la récitation des prières ordinaires.

COMITE DE REGIE. Mardi 19 septembre 1899. Présidence de D. Dumaine, écrivain. Présents MM : F. Lajoie, E. Brodeur, E. Chabot, P. A. Foisy, D. Ménard, A. Robert, J. Leduc, J. H. Blanchard, et J. A. Cadotte. Après lecture et sur proposition de M. A. Robert appuyé par M. P. A. Foisy, le rapport de la dernière séance de ce même Comité de Régie tenu au lieu et heure ordinaire mardi dernier le douze (12) septembre courant, est approuvé à l'unanimité des voix. Demandes pour admission et certificats requis de la part des aspirants dont suivent les noms et autres désignations, lesquels sont déclarés admis en conséquence, les divers documents ainsi produits paraissant mériter à chacun son admission :

Albert Denette, cultivateur 30 ans, St-Pie. Alfred Robert, cultivateur 36 ans St-Pie. François Jarry, menuisier, 28 ans, St-Hyacinthe. François X. St-Jean, marchand, 41 ans, St-Barnabé, ce dernier, desqu'il aura produit son extrait de baptême. Jos Gédéon Larivière noiaire 31 ans, St-Alme. Et les informations n'étant pas encore complètes concernant l'aspirant Jos. Arth. Paré, 41 ans, St-Denis, tous documents le concernant sont laissés sur la table en attendant qu'ils soient parfaits.

Les demandes pour admission et certificats produits par l'aspirant Domina Gagnon, mécanicien, 21 ans, résidant temporairement à St-Hyacinthe, sont aussi laissés sur la table en attendant que le dit aspirant soit régulièrement recommandé par deux membres le connaissant et que ce Comité puisse en tous points, l'identifier comme possédant les qualités requises pour devenir membre. A cette fin, le secr-tes reçoit instruction de s'enquérir par toutes voies que de droit, et de faire régulariser les papiers susdits. Applications pour bénéfices de MM : Domina Gosselin, Ste-Rosalie 31 août, Charles Gervais 19 septembre, visiteur : A. Robert, Calixte Lorange 12 septembre, visiteur : J. B. Hevey, Alexandre Champigny 13 septembre, visiteur : Médecin. Résolu de payer les divers montants qui suivent, tout ce que requis paraissant avoir été dément fourni pour chacun des bénéficiaires respectivement et leur en mériter paiement en conséquence.

Voyage à Ste-Rosalie, dimanche dernier, par MM : D. Dumaine et Jos Leduc, dans un but de propagande et pour toutes autres fins que de droit maintenant approuvées, \$1.15. Adolphe Brault, du 14 août au 15 septembre, \$14.00. Victor Cheneque du 6 septembre au 18 septembre, \$2.00 Eugène Dumaine du 21 août au 12 septembre, \$9.00. Eugène Dumaine du 12 septembre au 18 septembre, \$2.50. Alexandre Tanguay du 31 août au 14 septembre \$5.50. Imprimerie Perrault, Montréal, pour 500 feuilles de collection, grand format \$7.50. Cie imprimerie l'Union, impression de 3 000 Formules Examen d'aspirant et demande pour admission, \$18.00. Cie imprimerie l'Union, impression de 5000 Formules pour certificats de maladie \$10.00. Cie imprimerie l'Union, impression \$1000 certificats d'admission \$22.00. Joseph Cabana, du 4 septembre au 18 septembre, \$6.00. Domina Gosselin du 31 août au 11 septembre, \$1.00. Joseph Danis du 31 août au 15 septembre \$6.00. Jean-B. Favreau du 20 août au 17 septembre, \$13.00. Jérémie Daigle du 7 août au 22 août, \$3.50. Eliud Richer du 11 août au 11 septembre \$10.00. Hendery & Leslie, Montréal, confection de (100) insignes pour membres, \$70.00. Eugène Rodier, du 1 août au 14 août \$5.50. Clément Jacques, du 4 septembre au 18 septembre \$6.00. Euclide Sansouci du 4 septembre au 18 septembre \$6.00. Et le nouveau Sec-rtes général de la société, de concert avec son collègue-auditeur M. B. Pagé, devant terminer très prochainement l'addition générale des livres dont le Sec-Trés actuel a charge encore, puis entrer en fonctions dès le premier jour d'octobre prochain, il est résolu à l'unanimité des voix que tous deux, —Sec-Trés actuel et son remplaçant M. J. A. Casavant—soient chargés de visiter au plus tôt chaque bureau et succursale de la société pour : 1o en vérifier les livres et tous documents en leur possession ; 2o pour régulariser tout ce qui pourrait être trouvé comme n'étant pas rigoureusement suivant les constitutions et Règlements de la société ; 3o pour veiller à ce que tout, dans l'avenir, y soit fait absolument suivant la lettre et l'esprit des dites constitutions et Règlements aussi bien que d'après les instructions de ce Comité ; 4o principalement, pour y procéder meilleures informations concernant arriérés et arrérages, aux fins de liquider chaque compte ; 5o enfin, pour y régler toute question en rapport avec l'exercice de la charge de Sec-Trés général, et faire rapport à ce dit Comité. Résolu, de plus, que les deux dits Sec-trés ainsi que susdits délégués, pourront choisir les jours et heures qui leur conviendront mieux, après entente préalable avec chaque bureau ou succursale à visiter ainsi que le jour qu'ils auront choisi. Une autre délégué, composée du Président, des deux Vice-Présidents, du Sec-Arch. et du Sec-Trés, est aussi nommée à l'unanimité des voix pour vérifier certains faits et discuter au mérite certaines questions incidentes nées de la permission accordée à M. M. Daigle de demander par voie de souscription volontaire, unepartiedubénéficedecentpiastres, sinon le tout, pouvant lui revenir par le décès de sa femme en mars dernier,—et faire rapport sur la matière. Deux délégués sont ensuite autorisés à se rendre à St-Ephrem d'Op ton dimanche prochain, et deux à St-Liboire le même jour, dans un but de propagande et pour toutes autres fins que de droit si, après entente préalable avec les officiers

de la société en chacun de ces endroits, le voyage paraît devoir y être utile ou fructueux. Et il est enfin résolu de payer à même le fonds commun, pour confection d'une Bannière de la Société à St-Hyacinthe, aux "Sœurs de la Charité", "Hôtel Dieu de St-Hyacinthe, dès que cette bannière sera reconnue parfaite \$125.00, ce paiement ainsi fait pour les raisons suivantes : 1o Parce que les dépenses occasionnées par les fêtes du 25e anniversaire sont maintenant connues, et que ces dépenses sont d'environ cinquante piastres moins élevées que la recette maintenant connue et perçue à cette fin—surplus de recette qui doit encore être augmenté d'autant payé par les arriérés : 2o Parce que, lors de l'établissement des succursales, une somme de cinquante centimes avait été reçue de chaque nouveau membre lors de son admission,—le nombre de membres alors admis dépassant 410, ce qui forme la somme de \$205.00 reçues pour la Bannière à St-Hyacinthe 3o Parce que ce dernier endroit (St-Hyacinthe) le droit de reprendre ce que reçu aux fins de l'achat ou de l'entretien d'une Bannière, et versé à fonds commun jusqu'à besoin de telle Bannière, tout comme chaque autre endroit peut affecter aux mêmes fins ce que reçu de ses membres pour ces fins. Et le Comité s'ajourne après l'expédition de quelques autres affaires de routine et la récitation des prières ordinaires. J. A. CADOTTE

UNION SAINT-JOSEPH. COUT MENSUEL ET ANNUEL. Depuis janvier 1890 inclusivement jusqu'à décembre 1899 aussi inclusivement.

Table with 2 columns: Month, Amount. Rows for Jan, Feb, Mar, Apr, May, Jun, Jul, Aug, Sept, Oct, Nov, Dec, and Annuel.

Table with 2 columns: Month, Amount. Rows for Jan, Feb, Mar, Apr, May, Jun, Jul, Aug, Sept, Oct, Nov, Dec, and Annuel.

Table with 2 columns: Month, Amount. Rows for Jan, Feb, Mar, Apr, May, Jun, Jul, Aug, Sept, Oct, Nov, Dec, and Annuel.

Table with 2 columns: Month, Amount. Rows for Jan, Feb, Mar, Apr, May, Jun, Jul, Aug, Sept, Oct, Nov, Dec, and Annuel.

Table with 2 columns: Month, Amount. Rows for Jan, Feb, Mar, Apr, May, Jun, Jul, Aug, Sept, Oct, Nov, Dec, and Annuel.

Table with 2 columns: Month, Amount. Rows for Jan, Feb, Mar, Apr, May, Jun, Jul, Aug, Sept, Oct, Nov, Dec, and Annuel.

Table with 2 columns: Month, Amount. Rows for Jan, Feb, Mar, Apr, May, Jun, Jul, Aug, Sept, Oct, Nov, Dec, and Annuel.

Table with 2 columns: Month, Amount. Rows for Jan, Feb, Mar, Apr, May, Jun, Jul, Aug, Sept, Oct, Nov, Dec, and Annuel.

Table with 2 columns: Month, Amount. Rows for Jan, Feb, Mar, Apr, May, Jun, Jul, Aug, Sept, Oct, Nov, Dec, and Annuel.

Table with 2 columns: Month, Amount. Rows for Jan, Feb, Mar, Apr, May, Jun, Jul, Aug, Sept, Oct, Nov, Dec, and Annuel.

Table with 2 columns: Month, Amount. Rows for Jan, Feb, Mar, Apr, May, Jun, Jul, Aug, Sept, Oct, Nov, Dec, and Annuel.

Table with 2 columns: Month, Amount. Rows for Jan, Feb, Mar, Apr, May, Jun, Jul, Aug, Sept, Oct, Nov, Dec, and Annuel.

Table with 2 columns: Month, Amount. Rows for Jan, Feb, Mar, Apr, May, Jun, Jul, Aug, Sept, Oct, Nov, Dec, and Annuel.

Table of financial reports for 1895, 1896, 1897, and 1898, listing months and amounts in dollars and cents.

UNION ST-JOSEPH DE ST-HYACINTHE A ST-HYACINTHE

La société offre ses plus sincères remerciements au public en général, qui a contribué pour une si large part au succès des fêtes à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa fondation.

COMITE DE REGIE

Mardi 26 sept 1899. Présidence de D. Dumaine écy, Président: Présents MM: F. Lajoie, E. Chabot, E. Cordeau, D. Ménard, P. A. Foisy, A. Robert, J. H. Blanchard, J. Leduc, J. B. Hevey, J. A. Casavant, E. Brodeur, et J. A. Cadotte.

BLANCHARD, le rapport de la dernière séance de ce même Comité de Régie est approuvé à l'unanimité des voix.

Demandes pour admission et certificats requis de la part des aspirants dont suivent les noms et autres désignations, lesquels sont déclarés admis en conséquence, ces divers documents paraissent leur mériter admission. Solyme Bussière, ouvrier, 32 ans, Marieville. Jos. Pierre Bouvier, étudiant, 19 ans, St-Hyacinthe. Misael Desgranges, cultivateur, 30 ans, St-Jude.

Rapport spécial concernant le confrère Joseph Champigny, de Marieville, par un médecin officiel de la société auquel le dit Jos. Champigny a reçu l'ordre de s'adresser de la part de ce même dit Comité.

En conséquence de ce rapport, il est résolu à l'unanimité des voix que le susdit Jos Champigny ne saurait avoir droit à des bénéfices de la société depuis le dernier paiement qui lui en a été fait, — ne paraissant plus se trouver dans les conditions voulues d'incapacité pour y avoir droit. M. le Dr M. Chagnon, résidant à St-Liboire, est unanimement nommé médecin officiel de la société au dit lieu de St-Liboire, soumis aux conditions ordinaires faites par notre société à chaque tel médecin officiel. Le sec-trés reçoit instruction de l'en informer, et de le prier de dire s'il accepte la charge comme, jusqu'ici, ses confrères l'ont acceptée.

BENEFICE

Chaque no du journal contient l'exposé résumé des obligations qui incombent à chaque membre soit concernant sa conduite en maladie soit concernant le paiement de ses diverses prestations chaque mois. Non tenue à pareil avis, notre société é le donne quand même et le redonne chaque mois dans l'intérêt de ses membres et sans consulter son propre intérêt. Malgré tout, il arrive trop souvent qu'on ignore ou bien que l'on affecte de ne pas le savoir. Et l'on agit comme si l'on avait le droit de ne pas le savoir. Après en avoir agi à sa guise, l'on se plaint que les constitutions et règlements sont trop sévères; que la société est difficile et quelle se prévaut de toutes sortes d'empêchements pour ne pas tout payer sinon pour ne pas payer du tout. Les dits constitutions et règlements sont imprimés à grands frais, très complets, et après soigneuse révision que chacun est toujours à même de contrôler. Et ils sont imprimés pour être lus, surtout pour être suivis, — tout comme l'on imprime les lois pour les faire connaître et exécuter. De quel droit et en vertu de quel sens commun peut-on ne pas connaître la loi, en protester ignorance ou bien se prévaloir de son ignorance ? Pareille excuse est-elle reçue chez les autres sociétés qui, cependant, donnent des bénéfices beau coup, moindres que l'Union ? Si l'on calculait tant soit peu, l'on serait pourtant bientôt convaincu que l'on a tort d'espérer aussi injustement. Les règlements d'une société de secours mutuels sont faits et imprimés pour être exécutés, ils doivent l'être en tous points, et de la même manière qu'ils devraient être faits et imprimés s'ils n'étaient déjà. L'injustice n'en procède pas, puisqu'ils ont été ainsi faits après discussion, approuvés par tous et que chacun s'est obligé leur obéir jusqu'à changement régulier. A tout événement, il est injuste de s'en plaindre après les avoir adoptés, de les contrecarrer sans s'occuper en aucune façon de les amender également de les critiquer par ce que l'on n'a pas su s'y soumettre. Dura lex sed lex, ce qui veut toujours dire que la loi prime tout, fondée sur le droit naturel comme sur la convention. J. A. CADOTTE.

LES LAMPES ELECTRIQUES ET LES MALADIES NERVEUSES

La lumière électrique, universellement en usage et regardée comme indispensable au progrès humain, sera-t-elle dangereuse pour la santé ? La question vient de s'imposer à l'attention des docteurs en conséquence de divers faits observés aux Etats-Unis. Les lampes à incandescence sont en cause. Tous les électriciens, à commencer par Edison et Tesla, savent que les rayons ultra violets, connus sous le nom de rayons X, entre d'une façon infinitésimale dans la composition de la lumière de ces lampes. La proportion du rayon violet y est exclusivement faible, mais elle semble suffisante pour devenir nuisible quand on considère la position des lampes à quelques centimètres au-dessus de la tête des travailleurs et la persistance de son action pendant de longues soirées. Cette action ainsi continuée détériore graduellement les nerfs du cuir chevelu, causant ainsi des douleurs nerveux qui peuvent avoir une certaine gravité. L'homme d'affaires et de bureau, le mécanicien, l'étudiant, le professeur affligés de troubles ou de maux de tête nerveux peuvent supposer que ces maux proviennent de dérangements intercraniaux. Mais la vraie cause résulte de ce que les nerfs de la peau, nombreux et délicats exposés chaque jour pendant des heures aux rayons violets s'affaiblissent graduellement et sont finalement décomposés. Plus d'une décade s'est passée depuis que la lumière électrique est entrée dans l'usage universel. Durant ces dix années, son champ d'action s'est étendu dans la proportion de 500 à 1. Les observations et les statistiques sont bien loin d'être établies même d'une façon approximative pour la constatation du nombre de maladie parmi les personnes sujettes à l'influence pénétrante des rayons X. Cependant, de nombreux praticiens affirment qu'au moins 15 p. c. du nombre total des cas de prostration nerveuse relatés chaque année peuvent être assignés à cette cause. Il y a des gens de folie dans la lumière incandescente électrique, dit le docteur C. Craen, un spécialiste américain pour les trou-

bles nerveux, et le germe de bien des maux nerveux se trouve dans les rayons violets.

Je suis arrivé à cette conclusion à la suite de longues études et d'observations sur des malades nombreux. "Quand la lumière électrique commence celle de l'huile et du gaz, continue le docteur, un certain nombre d'expériences furent faites en vue de démontrer que cette lumière n'avait pas d'effet nuisible sur le cerveau ou les yeux. Mais ces expériences ne furent pas suffisamment prolongées et il était impossible d'en tirer aucune conclusion au sujet des effets cumulatifs de certains rayons. De la manière que les médecins administrant de petites doses pour contrebalancer les effets de maladies organiques, ainsi les rayons violets absorbés par les nerfs doivent finir par les détruire. Il n'y a pas longtemps qu'on a pu établir cette vérité. Entr'autres exemples, le docteur Craen cite les deux suivants: une jeune fille suivant un cours pour être admise au collège Vassar fut prise de maux de tête violents et de dépression nerveuse. Le docteur Craen traita le cas comme ordinaire, prescrivant le repos et administra des toniques. Le mal s'aggrava. Le docteur découvrit alors que la jeune fille était dans l'habitude de lire à son pupitre sous la lumière d'une lampe incandescente suspendue à quelques centimètres au-dessus de sa tête. "Cessez de vous servir de cette lampe", dit le docteur, et le mal disparut très vite. Le second exemple est celui d'un artiste illustrateur affligé de neurasthénie. La substitution d'une lampe d'étudiant à la puissante lampe électrique fit disparaître le neurasthénie. Ces observations sont pleinement confirmées par d'autres médecins de renom. N. de la R.—Faut-il conclure de ce qui précède que la lumière électrique doit être proscrite ? Evidemment non mais il est prudent d'éviter d'en recevoir directement et de près le rayon sur le cerveau; il est inutile d'ailleurs d'agir de même pour toute espèce de lumière artificielle intense. Eclairiez les objets que vous désirez voir et protégez votre vue au moyen d'un bon jour ou d'écrans; vous ne regretterez pas d'avoir pris cette précaution car vous fatiguerez beaucoup moins en travaillant.

LA DURÉE DE LA VIE

Un savant anglais a étudié les conditions susceptibles d'influer sur la durée de la vie humaine, et voici à quelles conclusions, l'ont conduit ses investigations. C'est, d'abord, que l'homme vit plus longtemps sous les climats froids que sous les climats chauds. Ainsi les Finlandais restent longtemps jeunes d'aspect et vivent très vieux; leurs cheveux ne grisonnent et leurs articulations ne se raidissent que longtemps après l'époque moyenne. Puis d'une façon générale, l'influence de la mer paraît favorable, aussi bien pour les marins que pour les habitants des côtes. D'après les meilleures autorités, la limite extrême de la vie humaine serait l'âge de 125 ans. Cependant, on cite une femme habitant le village d'Auberive en Royans, Isère, qui serait âgée de cent vingt sept ans. Cette femme—Marie Duranda, vécue sous onze gouvernements Louis XV, Louis XVI, 1re république, consulat, 1er empire, Louis XVIII, Charles X, Louis Philippe, 2e république, 3e empire, 3e république.

CONSEIL D'UN EVÊQUE

Les évêques de la Suisse viennent de publier une lettre collective traitant aux catholiques leurs devoirs dans le choix des journaux. En voici un extrait: "Quiconque reçoit un journal hostile à l'Eglise participe, pour cela même, aux œuvres mauvaises de ce journal. Oui, l'argent de votre abonnement est un soutien que vous fournissez, un secours que vous apportez, une contribution de guerre que vous soldes aux ennemis de l'Eglise. Et dans quel but ? C'est afin que ce journal poursuive son œuvre avec plus de succès. Par là, vous l'aidez indirectement à combattre l'Eglise, notre Mère; tandis que la bonne presse, qui se dévoue à la défense de cette même Eglise vous la laissez à son indigence, vous l'abandonnez à son dénuement; vous allez même jusqu'à lui refuser une mesquine aide; et souvent au lieu de vous en abstenir, vous ne rougissez pas de lui jeter l'insulte du dédain. Vous n'avez peut-être aucun besoin personnel de lire régulièrement un journal; cependant si vos ressources ne vous empêchent pas, abonnez-vous et passez le journal à d'autres. De cette manière vous doublez votre aide faite à la bonne cause. Votre argent soutiendra un bon journal; celui-ci opérera le bien chez votre voisin; et la bénédiction du ciel ne manquera pas à votre léger sacrifice. Communiquez et faites publier dans les bons journaux vos annonces, vos informations et vos nouvelles; cherchez à gagner à ces journaux, dans votre entourage, des abonnés, des correspondants ou des collaborateurs.

DES MESSES POUR LA PLUIE

On nous racontait dernièrement une histoire qu'on affirme être vraie et qui peut bien passer parmi nos souvenirs historiques. Elle tire son origine de la vallée de la Chaudière et date de quelques années déjà. Un commerçant de bois de Québec, M. X., avait fait un chantier considérable dans cette région. Il avait quelques millions de pieds de billois de coupés, prêts pour le flottage. L'eau de la rivière Chaudière était tellement basse que le flottage était impossible. Le commerçant de bois était Anglais ou Eco-sais d'origine, et appartenait à la religion protestante. Il se trouvait dans une région peu

plée de nos bons Canadiens catholiques, et la plupart de ses employés en étaient. Il se concertait avec ses hommes sur les moyens à prendre pour transporter ses billois. On n'en trouvait guère.

Pourquoi ne faites-vous pas dire des messes pour la pluie, M. X. ? lui disait un de ses plus dévoués. Ce moyen suprême n'était pas dans les croyances du commerçant de bois. Tout de même, frappé de la suggestion, il résolut de s'exécuter. Se rendant chez le curé voisin, il déposait une somme de deux cents piastres pour faire dire des messes pour la pluie, afin de pouvoir des ceindre son bois. Le bon curé ne tarda pas à commencer ses sacrifices. Quelques jours s'étaient à peine écoulés que la pluie commença à tomber par torrents. La rivière se gonflait, sortait des bords, et les billois de se mettre à descendre. Le bois ne connaissait plus d'obstacles; les radeaux se brisaient; les billois sautaient par dessus les chutes. Ce n'était plus un flottage; c'était un entraînement irrésistible, une perte. Le commerçant de bois exprimait son regret. —Vous avez dépensé une somme de deux cents piastres pour avoir de la pluie, lui disait un de ces conseillers, vous en avez pour votre argent. Si vous n'aviez payé qu'une somme ordinaire, vous n'auriez eu que la quantité de pluie voulue. Le commerçant de bois avait fait une bonne action. Le bon Dieu a dû lui en tenir compte.

UN BON REMÈDE

Au Siam, comme partout ailleurs, il y a toujours, dans chaque ville et dans chaque village, un certain "stock" de filles à marier. Les uns trouvent facilement l'être privilégié qui doit semer de fleurs le sentier de leur vie; d'autres ont plus de peine à rencontrer l'époux de leur choix; il en est enfin qui, pour une cause ou pour une autre, restent à la charge de leurs respectables parents. C'est le dernier cas, me dirait-on, peut-être, se présente un peu partout; mais, ce qui ne se voit qu'au Siam, c'est une loi protectrice des vieilles filles. Là-bas, avant de se laisser enregistrer définitivement parmi les coiffeuses de Ste-Catherine, les beautés délaissées ont le droit de recourir au roi et de se mettre sous sa haute, puissante et paternelle protection. Sa Majesté fait dresser par des agents spéciaux la liste des filles à marier, et voici le curieux moyen auquel on recourt pour procéder à leur placement: quand un jeune homme a transgressé la loi d'une façon peu grave, on le condamne à une légère amende et on le force de choisir une compagne parmi les protégées du roi. Pour un plus grand délit, il doit accepter, qu'elle lui plaise ou non, celle que l'agent du gouvernement lui indique. Enfin, quand il s'agit d'un crime qui mérite un châtiement exemplaire, on ajoute à l'épouse forcée une belle-mère académique. C'est à cause de cela, s'il faut en croire les voyageurs, que la plupart des jeunes Siamois mènent une vie exemplaire. Je vous débite l'histoire, chers lecteurs et lectrices, telle qu'elle me fut racontée par un explorateur qui a fait le tour du monde sans quitter le coin de son feu. En tous cas le mariage employé comme épouvantail et châtiement, c'est bien nouveau et... bien siamois !

Ceci me rappelle une histoire vraie, un roman vécu dont j'ai connu tous les personnages.

Le jeune baron Goglu de la Grenouillère—je lui donne ce nom pour ne pas le désigner trop clairement—avait épousé une fille pauvre et de peu de mérite, et ce malgré les avis de son père qui l'avait désigné tout en lui dédaignant de se montrer jamais au château de ses ancêtres. La misère arriva bientôt, la hideuse misère, dure pour tout le monde, mais cent fois plus pénible pour ceux qui ont connu et aimé le luxe et l'opulence. Le bon curé du village, après avoir sollicité en vain en faveur du fils prodigue la clémence paternelle obtint que le jeune baron se tournât au logis, non comme l'enfant de la maison, mais en qualité de second cocher. Il lui serait défendu de se prévaloir de ses titres; pour tout le monde il s'appellerait simplement Baptiste et, en s'adressant à son père, il dirait: "Monsieur le baron" et jamais "papa", sous peine de perdre sa place et ses gages. Quelques jours après son entrée en service, il fut chargé de dompter un cheval rétif, corvé à laquelle le premier cocher avait été forcé de renoncer. A son tour, et malgré les efforts les plus persévérants, le jeune baron échoua, après avoir couru les plus grands dangers. La méchante bête ruait, mordait, effrayait tous ceux qui l'approchaient. Le vieux baron se fâcha, tenta lui-même de rendre docile le fongueux quadrupède et, se voyant aussi incapable que ces deux cochers, arma un pistolet et l'appuya au front du superbe alezan. Alors, son fils, ne pouvant se relever plus longtemps, s'écria: —Papa, ne le tuez pas, j'ai trouvé un moyen de le mettre à la raison ! —Parle vite, dit le baron que ce mot "papa" avait ému malgré lui. —Mariez le ! et vous en ferez tout ce que vous voudrez ! Les domestiques, témoins de la scène, avaient les larmes aux yeux. Quand au vieux gentilhomme, il oublia ses bras à son unique enfant et lui pardonna de tout son cœur. Tout cela, me dira-t-on, ce sont des histoires, et le mariage est un acte trop sérieux pour en parler si légèrement. Je plaide coupable. Cependant j'ai une excuse. S'il est défendu de "bâgner" ceux qui prennent un mauvais numéro à la grande loterie, il doit être permis de dire aux jeunes gens et aux jeunes filles: Ne vous engagez pas les yeux fermés, faites plus de cas des qualités et des mérites que de la beauté physique et de la dot. Ne vous fiez pas trop à votre propre sagesse et recourez aux conseils de ceux qui veulent sincèrement votre bonheur. JEAN DES ERABLES.

LES MONTAGNES DU CANADA

Les principales montagnes sont les montagnes Rocheuses à l'Ouest; elles s'étendent de l'Océan Arctique jusqu'aux Etats-Unis et contiennent les sommets les plus élevés de la puissance, parmi lesquels les principaux sont: le mont Hooker, 19,700 pieds; le mont Brown, 19,000 pieds, et le mont Marchison, 15,700 pieds, tandis que plusieurs autres atteignent presque la même hauteur. Le chemin de fer du Pacifique Canadien traverse cette chaîne par le "Kiching-Horse pass" à une altitude de 5,300 pieds au-dessus du niveau de la mer. A l'ouest des montagnes Rocheuses et entre celle-ci et l'Océan Pacifique se trouvent les montagnes des Cascades, qui suivent la côte à partir de la rivière Fraser jusqu'à un territoire d'Alaska et ont, en certains endroits, jusqu'à 10,000 pieds de hauteur. Les autres chaînes de quelque importance sont les Laurentides, qui s'étendent du Labrador au nord du Saint-Laurent et ont au-delà de 2,000 milles de longueur; les monts Notre-Dame, dans la province de Québec, sur la rive sud du Saint-Laurent; les montagnes du Sud et du Nord et les montagnes Cobequin dans la Nouvelle-Ecosse.

LE RAISONNEMENT EST JUSTE

Un journal anglais publie ce qui suit: "Beaucoup de gens sont d'avis que les journalistes demandent bien trop souvent leur dû. Faisons une comparaison: supposons qu'un cultivateur récolte mille minots de blé par année, et qu'il vende cette récolte à raison de \$1.00 le minot, à mille personnes différentes dans toutes les parties du pays, un grand nombre des acheteurs lui disent: "Je vous donnerai cette piastre dans quelque temps. Le cultivateur ne veut pas se montrer dur, et dit: c'est bien. Ainsi ses mille minots de grains sont partis mais il ne peut en montrer que peu de chose.

Il s'aperçoit alors qu'il a emietté pour ainsi dire toute sa récolte de...

LES SAUTERELLES

Un souvenir d'Algérie..... La nuit de mon arrivée dans cette ferme de Sahel, je ne pouvais...

Quand j'ouvris ma fenêtre, un petit jour, une brume d'été, lourde, lentement remuée, frangée aux bords de noir et de rose, flottait dans l'air...

Entre les champs de blé et les massifs de chênes lièges, un cours d'eau luisait, rafraîchissant à voir par cette matinée étouffante...

Le soir, dans ma chambre, où l'on en avait pourtant tué des quantités, j'entendis encore des grouillements sous les meubles et ce craquement d'élytres semblable au pétillement des gousseuses qui éclatent à la grande chaleur...

Encore maintenant, malgré les mauvais temps finis et la fortune si chèrement gagnée, tous deux, l'homme et la femme, à cette heure matinale, je les entendais aller et venir dans la grande cuisine du rez-de-chaussée...

Quand il eut fini, le brave homme leva la tête, scruta le ciel d'un air inquiet; puis, m'apercevant à la fenêtre...

En effet, à mesure que le soleil se levait, des bouffées d'air brûlant, suffocantes, nous arrivaient du sud comme de la porte d'un four ouvert et fermé...

Les chiens allongeaient leur flanc sur les dalles. On entendait, par intervalle, le "you! you!" des femmes arabes accourues d'un douar voisin...

Souvent, parait-il, il suffit d'un bruit, d'un froissement sonore de l'air pour égarer les sauterelles, les empêcher de descendre.

mais on étaient-elles donc, ces terribles bêtes? Dans le ciel vibrant de chaleur, je ne voyais qu'un nuage...

Soutenues entre elles par leurs ailes sèches étendues, elle volaient en masses, et malgré nos cris, nos foris, le nuage s'avancait toujours...

Bientôt, il arriva au-dessus de nos têtes.

Sur les bords on vit pendant une seconde un effranchement, une déchirure. Comme les premiers grains d'une giboulée, quelques uns se détachèrent, distincts, roussettes. Ensuite, toute la nuée creva, et cette grêle d'insectes tomba drue et byante.

A portée vue, les champs étaient couverts de criquets, de criquets énormes, gros comme le doigt.

Alors le massacre commença. Hic et hoc, deux murmures d'écrasement, de paille broyée. Avec les herbes et les pioches, les charries, on renouait ce sol mouvant; et plus on trait de sauterelles, plus il y en avait.

Les chiens de la ferme, ceux du douar, lancés à travers champs et et roulaient sur elles, les broyaient avec fureur. A ce moment, deux compagnies de turcos, clairons en tête, arrivèrent au secours des malheureux colons et le tout changea d'aspect: au lieu d'écraser les sauterelles, les soldats les flambaient en répandant de longues traces de poudre.

A l'intérieur de la ferme, il y en avait presque autant que dehors. Elles étaient entrées par les ouvertures des portes, des fenêtres, la baie des cheminées.

Au bord des boiseries, dans les rideaux déjà tout mangés, elles se traînaient tombaient, volaient, grimpaient aux murs blancs avec une ombre gigantesque qui coulait le long du mur.

Entre les champs de blé et les massifs de chênes lièges, un cours d'eau luisait, rafraîchissant à voir par cette matinée étouffante...

Le soir, dans ma chambre, où l'on en avait pourtant tué des quantités, j'entendis encore des grouillements sous les meubles et ce craquement d'élytres semblable au pétillement des gousseuses qui éclatent à la grande chaleur...

Encore maintenant, malgré les mauvais temps finis et la fortune si chèrement gagnée, tous deux, l'homme et la femme, à cette heure matinale, je les entendais aller et venir dans la grande cuisine du rez-de-chaussée...

Quand il eut fini, le brave homme leva la tête, scruta le ciel d'un air inquiet; puis, m'apercevant à la fenêtre...

En effet, à mesure que le soleil se levait, des bouffées d'air brûlant, suffocantes, nous arrivaient du sud comme de la porte d'un four ouvert et fermé...

Les chiens allongeaient leur flanc sur les dalles. On entendait, par intervalle, le "you! you!" des femmes arabes accourues d'un douar voisin...

Souvent, parait-il, il suffit d'un bruit, d'un froissement sonore de l'air pour égarer les sauterelles, les empêcher de descendre.

Il faut pourtant le savoir, les offi-

ciers surtout les autres membres également. Les sauterelles ont des règlements obligant tous et chacun des membres, personne ne saurait être excusable d'en négliger l'accomplissement.

N'ayant pas fait ce que l'on doit, l'on se plaint cependant ensuite tout comme si l'on avait un semblant de raison de se plaindre.

L'on argue de son ignorance pour obtenir ou bien pour faire ce que la lettre aussi bien que l'esprit ne sauraient permettre.

Pareille procédure n'est pas tolérable et ne saurait plus être tolérée. Il faut que chacun, à l'avenir, connaisse son devoir, exactement et le remplisse à la lettre.

En d'autres termes, l'on voudrait être informé par des qui de droit si l'on ne préfère pas s'en instruire par soi-même et agir suivant que de droit autrement tant pis pour soi si l'on agit à tort ou à travers comme il arrive trop souvent.

Nous sommes à votre disposition pour toute information dont vous pouvez avoir besoin à l'avenir, avec le même bon vouloir que nous saurons déployer chaque fois que vous ferez erreur.

St-Hyacinthe 28 septembre 1899

J. A. CASAVANT.

SECRETAIRE-TRESORIER A ST-HYACINTHE

Le nouveau secrétaire général de la société, M. J. A. Casavant enire en fonction dès le premier octobre courant, et se tint chaque jour à la disposition du public, aux heures de bureau que l'on peut lire en première colonne du présent numéro.

L'on peut aussi y rencontrer l'autre secrétaire jusqu'au premier jour de novembre prochain, pour toute chose concernant la société.

M. J. A. Casavant saura ne rien négliger pour donner pleine et entière satisfaction à tous.

J. A. CADOTTE, secrétaire.

Les manufacturiers les plus importants du Canada se sont entendus pour augmenter le prix des instruments d'agriculture, vu que le coût des matières premières est à la hausse.

DECEES

En cette ville le 15 du courant, à l'âge de trois jours Marie, Aurora, Ermédienne enfant de M. J. Aubertin, conducteur sur le chemin de fer des Comtés-Unis.

Concolez-vous parents, si votre petite Aurora n'a fait qu'entrevoir la lumière, c'est qu'un ange radieux la prit sur son aile et s'en vola avec elle au céleste séjour.

(Communiqué)

A la date du 17 septembre courant, à l'Ange-Gardien de Rouville, est décédé le confrère Louis Lajoie, admis membre de la société à St-Hyacinthe en 1891, à l'âge de vingt-neuf ans (20).

Il fut bon officier comme secrétaire, durant plusieurs années; toujours il fut un excellent membre et un confrère sur lequel chacun pouvait compter en toute occasion.

Fort et vigoureux nous ne saurions encore dire sous quelle malade il a succombé.

R. I. P.

HUISSIER J. A. CADOTTE

Pratique en français et en anglais. Toutes collections entreprises à commission, et autres affaires ainsi à commission.

Bureau: No. 18 rue Claude, St-Hyacinthe. Téléphone No. 153. S'adresser au bureau.

Propriété à vendre

Cette magnifique propriété, située coin des rues St. Dominique et St. Claude, en bois.

Le maison et chacune de ses dépendances est en parfait ordre, peintures aussi à neuf.

Conditions faciles. S'adresser à J. A. CADOTTE, Huissier, 18 rue St. Claude, St-Hyacinthe.

Journaux et Revues.

L'Union, St-Hyacinthe, libéral, quotidien et heb. par an: quotidien \$1.50, hebdomadaire \$1.

La Presse, hebdomadaire, à grand format. Par an: \$2.00. Montréal, Québec, etc.

Le Courrier, St-Hyacinthe, semi-quotidien et heb. par an: \$1.00. St-Hyacinthe, Québec, etc.

La Tribune, St-Hyacinthe, libéral, heb. par an: \$1.00.

Le Rosaire, et les autres dévotions Dominicaines—revue mensuelle publiée par les Pères Dominicains du Couvent de St-Hyacinthe—Mensuel, par an \$1.

Le Monde Canadien, hebdomadaire, 12 pages, conservateur, Montréal—Par an \$1.00.

Les Fleurs de la charité, organe des intérêts du patronage, revue religieuse et littéraire paraissant le dernier jeudi de chaque mois—62 cote d'Abraham, Québec—prix 25c par an.

Bulletin des Recherches Historiques, Archéologie, Histoire, Biographie, Bibliographie, Numismatique. Organe de la Société des Etudes Historiques, mensuel, formant, par année, un volume de 324 pages. Adresse: Lévis, Québec. Abonnement: \$2.00 par année.

Revue Ecclésiastique, recueil de documents pour le clergé, paraissant le 1er et le 15 de chaque mois. Adresse: Valleyfield, Qué. Abonnement: \$2.00 par an.

The Herald, 608 rue Craig, Montréal, fondé en 1808—libéral—Quotidien: \$3 par année, hebdomadaire: \$1.00.

Journal de l'Instruction Publique.—256 rue St Paul, Montréal.—Par an, \$1, mensuel.

"La Vérité," hebdomadaire, à huit pages. Québec—\$2.00 par an.—Indépendant.

Le Naturaliste Canadien—bulletin de recherches, observations et découvertes et rapportant à l'histoire naturelle du Canada. Publié au commencement de chaque mois par livraisons de 16 à 20 pages in-8o. Par an \$1.—Chicoutimi.

Le Spectateur, Hull, Qué.—Bi-hebdomadaire. Par an \$2.

Le Semaire Religieuse, de Montréal—Par an \$2.00.

Le Nord, St-Jérôme, Qué.—Hebdomadaire. Par an: \$1.00.

Le Canada Français, St Jean, Qué.—Hebdomadaire, libéral.—Par an: \$1.00.

La Revue Canadienne, paraissant le premier de chaque mois par livraison de 64 pages, formant à la fin de l'année un magnifique volume de 800 pages ornée d'un grand nombre de gravures artistiques reproduisant les beautés, des maîtres dans l'art de la peinture, 34e année. Adresse: 290 rue St. Paul Montréal.—Abonnement: \$2.00 par année.

L'Union des Cantons de l'Est, Arthabaska, Québec.—Hebdomadaire. Par an: \$1.

Le Pionnier, Sherbrooke, hebdomadaire, conservateur—abonnement \$1.00.

Le Progrès de l'Est, hebdomadaire, lib 8 pages, Sherbrooke—abonnement: \$1.

Le Trifluvien, Trois Rivières—bi-heb., \$2, heb. \$1 par année.

Le Journal de Waterloo, heb. conservateur—\$1. par année.

Le Sorlois, bi-hebdomadaire: \$1.00 heb. 50c par année.

L'Etoile du Nord, hebdomadaire, 50c par an.—Joliette.

Le Courrier du Livre, publié mensuellement en anglais et en français. Organe officiel de la Société Littéraire et Historique de Québec, fondée en 1824. P. O. Boite 142.—Abonnement: \$2.00 par an.

"L'Enseignement," primaire, revue illustrée de l'école et de la famille, organe mensuel des écoles primaires catholiques de la Province de Québec, publiée dans les intérêts de l'éducation. Rédacteur en chef: C. J. Magnan, professeur à l'école Normale Laval; forme chaque année un volume de 640 pages. Par an: \$1.00—adresse: P. O. Boite 1004 Québec, Haute Ville.

Le Jean-Baptiste, semi-quotidien, paraissant les mardi, jeudi et samedi. Par an \$1.50. Pawtucket, R. I.

Le Courrier du Dimanche, Bay City, Mich.—Hebdomadaire: par an 75 cts.

L'Etoile, quotidien, 67 Market St., Lowell, Mass.—Par an: \$3.

La Justice, 98 Main St. Biddeford, Me. Rép ind.—par an: \$1.

L'Opinion Publique, Worcester, Mass. bi-heb.—par an: \$2.

L'Avenir National—Semi-quotidien—Par an: 1.50. Manchester, N. H.

L'Indépendant, hebdomadaire, par an: \$1.00. Cohoes, N. Y.

FRANCS. Le Patronage, organe mensuel de la commission des patronages. Siège: Institut Catholique, 7 rue Ouellet, Paris. France.—Par an: 7 francs.

Moniteur Industriel, Paris, 16, rue de Berlin. Parait le samedi et publie chaque semaine: Une revue économique et financière—une revue scientifique—une revue industrielle—un bulletin des adjudications. Abonnement: 40 fr par an.

Revue des Associations professionnelles—No 4 rue de Brouli, Paris, France. Mensuel—par an: 6 fr.

Revue des Associations Professionnelles, organe indépendant, libre de toute attache, accueillant tous les concours, tribune largement ouverte à la discussion, source d'informations continues: 4 rue du Bouloi, Paris. Par an: 6 francs.

"L'Agent d'Assurances," paraissant à 12 pages hors couvert, les 15 et 30 de chaque mois. Incendie, accidents, grêle, bétail, etc. Adresse: 4 bis, av. de Châtillon, Paris France. Abonnement: \$4 par année.

La Réforme Sociale, bulletin de la Société d'Economie Sociale, fondée par P. F. Le Play. Parait le 1er et le 16 de chaque mois, par livraisons in-8. Adresse: 54 rue de la Seine, Paris.

"L'Ecole et la Famille," journal d'éducation, d'instruction et de récréation, paraissant le 1er et le 15 de chaque mois. Fondé en 1874. Adresse: Fontaine-au-Roi (Seine) France. Abonnement: 6 fr par an.

Bulletin Mensuel de l'Union des Caisses Rurales et Ouvrières.—à huit pages in-4o. Adresse: 97 avenue de Saxe, Lyon, France.

"Annales de l'Œuvre de St-Paul," apostolat de la presse; mensuel, à 32 pages in-8—adresse: 36 rue de la Banque Bar-Le-Duc, France. Abonnement: 2fr 50 (50c) par an.

"La Laiterie et les Industries de la Ferme," paraissant le 1er et le 3e Samedi de chaque mois et publiant un supplément tous les mercredis et samedis. La fromagerie, les beurres, laits et autres produits de la ferme en sont les principaux sujets.—Par an \$4.40—Adresse: P. 18, rue Clauzel.

Les Echos d'Orient, paraissant chaque mois par livraison de 42 pages au moins, illustré.—Adresse: 5 rue François 1er, Paris.—Prix 6 fr par an.

Revue Universelle Internationale Illustrée. Publication industrielle, commerciale, géographique, biographique, littéraire, artistique, scientifique, etc. paraissant chaque semaine. Genève, Paris.

Le Moniteur des Syndicats ouvriers—journal républicain, études sociales, organe des ouvriers des chambres syndicales France. bi-mensuel paraissant le dimanche. 16 Faubourg du Temple 16 Paris. Abonnement: 7 fr. par an.

La Lecture en Classe, à l'Etude et dans la Famille.—(Hebdomadaire) 24 pag—in 8o à 2 colonnes. Abonnement \$1.40 par année, 15 rue Soufflot, Paris.

Bulletin de l'Office du Travail—paraît tous les mois et comprend: le mouvement social en France et à l'étranger, actes et documents officiels, jurisprudence. Rue des Beaux-Arts ou 5 rue de Mézières, Paris.

L'association catholique.—No 3 rue de l'Abbaye, Paris, (X. Kondelet & Cie successeurs Maison Gaume). Revue des questions sociales et ouvrières; paraît le 15 de chaque mois, par livraison de 120 pages in-8o Abonnement \$4.60 par an.

L'Assurance Moderne.—Gazette économique et industrielle de l'assurance, des institutions de prévoyance et de bienfaisance, sauvetage, hygiène, accidents du travail, habitations à bon marché. 9 rue de la Santé, Paris.—Bi-mensuel.—\$2.40 par an.

Le XXe Siècle—revue d'études sociales, paraît tous les mois et forme à la fin de l'année, deux volumes de 400 à 500 pages. Abonnement: \$2.50 par an, 13 rue Cassette, Paris.

L'ami des Campagnes, hebdomadaire à grand format, 13 rue Cassette, Paris.—Par an: \$1.60.

Bulletin de la Ligue Nationale de décentralisation, trimestriel, pour rendre compte du travail de cette ligue par les congrès, conférences, etc. Abonnement: 1 franc (20c) par an.

L'ami du Foyer, journal populaire de la Suisse Romande, paraissant le vendredi à quatre pages in-quarto. Adresse: 4 Boulevard du Théâtre, Genève, Suisse. Abonnement, par an: 5 francs 50 (\$1.10).

L'Assureur Français, paraît les 10 et 25 de chaque mois, à 8 pages in-4o.—Finances, industries, intérêts agricoles. Par année: \$2.40—Adresse: 35 rue St-Honoré, à Versailles, France.

Annales de Notre-Dame du Sacré-Cœur. Bulletin mensuel de la dévotion au Cœur de Jésus, à Notre-Dame du Sacré-Cœur et à St-Joseph, modèle et patron des amis du Sacré-Cœur. Adresse: Issoudun, France. Prix: 3 francs par an (60c).

L'Ange-Gardien—Charmant Bulletin illustré, messenger de saines et attrayantes lectures, petit journal de préservation morale et d'éducation, propagateur actif de la dévotion aux saints anges.—paraît le 1er de chaque mois, par livr. de 32 pages, avec gravures et couverture de couleur, formant au bout d'un an, un beau volume de 432 pages. Adresse: Oullins près Lyon. Prix, 50c par an.

La Mutualité.—organe de l'Union Nationale des Présidents des Sociétés de Secours Mutuels de France, paraissant deux fois par mois. Abonnement: 3 fr par an; adresse: 57 Faub. Montmartre Paris.

La France Chrétienne—revue in-8o à 32 pages. Sa devise: "En premier lieu attachée à la France-Magasin le masque dont elle se couvre et, s'entraîne voir telle qu'elle est (sans horizons généraux) Elle rend compte de tous ouvrages envoyés en deux exemplaires à sa rédaction et notamment des publications sur la Maçonnerie, l'Occultisme, le Protestantisme et la Juiverie. Par an: 8 francs (\$1.60). Adresse: 83 rue de Rennes, Paris, France.

"La Démocratie Chrétienne," revue sociale paraissant le 8 de chaque mois par fascicules in-8 de 60 pages au moins. Principes généraux de la revue: Justice sociale, Religion, Famille, Propriété. Abonnement: 7 francs par an. 25 rue Nicolaï.—Leblanc, Lille, France.

Revue catholique des Institutions et du Droit, fondée en 1873—par une société de juristes et de publicistes éminents—organe permanent des congrès de juristes catholiques.—comité consultatif.—Parait tous les mois—forme, chaque année, 2 beaux vols. Bureaux de rédaction et d'abonnement: 18 rue François Dauphin, Lyon. Abonnements: Union postale 13 fr. 90 par an. Un No. 1.90. On peut s'abonner chez MM. Cadieux & Derome, 1603, Notre Dame, à Montréal.

Le Drapeau—Revue des questions Sociales créée en 1878, organe du Familistère de Guise, une association de capitaux et de travail. Abonnement \$2.20 par an, Guise (Aisne).

Bulletin de la Participation aux bénéfices, publié par la Société pour l'étude pratique de la participation du personnel dans les bénéfices, reconnue d'utilité publique par décret du 12 mars 1889. Parait le 15 janvier et 15 octobre, pour tout, chaque année, un vol. d'environ 200 pages. Abonnement 5 fr par an. Paris, 20 rue Bergère.

Le Peuple, organe de l'Union Démocratique du Nord; hebdomadaire. Abonnement, 5 francs. Pour l'étranger: le port en sus. Lille France, 12 rue Henri Kolb.

Revue pédagogique—Mensuelle in 8o d'environ 100 pages par livraison. Abonnement \$3 par an, 15 rue Soufflot, Paris.

"La France Scolaire, revue des associations d'Enseignement et de Prévoyance, organe des Instituteurs, des Sociétés d'Instruction et d'Education populaires, paraît le 10 et le 25 de chaque mois par fascicules in-8, de 22 pages, abonnement \$1.20 par an, rue Mayet 5, Paris.

"La Revue Mame," littéraire et d'illustration, à 16 pages, pour la famille, hebdomadaire; jolies gravures parfois en couleur. Abonnement: \$1.80 par an. A. Mame et Fils Tours.

La France Sociale, paraissant le samedi de chaque semaine, organe d'associations mutuelles et coopératives, 5 rue Stanislas Paris. Abonnement \$1.70 par an, grand format.

Simple Revue, paraissant deux fois par mois, littéraire, artistique et mondaine. Grand in8o illustré. 41 Boulevard Hausmann Paris. Abonnement \$ 2.00 par an.

Musée Social, société reconnue d'utilité publique. Paris 5 rue Las-Casas. La Société et la revue de ce nom ont pour but de mettre à la disposition du public avec informations et consultations, les documents, modèles, plans, statuts, etc. des institutions et organisations sociales qui ont pour objet et pour résultat d'améliorer la situation matérielle et morale des travailleurs.

BULLETIN DU CREDIT POPULAIRE Banques populaires, caisses agricoles, caisses d'épargne, syndicats agricoles, publiés par le Centre fédératif du Crédit populaire en France. Adresse: rue Prato Menton (Alpes Maritimes), mensuel. Abonnement: 3 francs par an (1.60).

Journal des économistes, revue mensuelle de la Science économique et de la Statistique, in-8, de plus de 100 pages. Rédacteur en chef: G. de Molinari, 56e année—adresse: Librairie Guillaumin & Cie, 14 rue Richelieu, Paris.—Abonnement: 38 francs (\$8.60).

L'Assurance Moderne—gazette économique et industrielle, assurance, institutions de prévoyance et de bienfaisance, sauvetage, l'hygiène, accidents du travail, habitations à bon marché.—4 rue du Bouloi, Paris, (France)

BELOIGUS

Le Besou générale—Journal historique et littéraire, paraît le 1er de chaque mois par livraison de 160 pages au moins dont 16 pages au moins de petits textes. Formé par an: 2 vols de plus de 800 pages chacun. Abonnement: \$2 par an. 16 rue Treuemburg, Bruxelles.

REVUE DE L'UNIVERSITE DE BRUXELLES. Publication mensuelle de 80 pages, 76 rue de la Régence, Bruxelles. Abonnement: 13 fr. par an (soit \$2.60).

La Gazette des Assurances.—Finances industrie, commerce. Bi-mensuel, \$1.60 par an. Bruxelles.

Revue Bibliographique Belge.—Redigée par une réunion d'écrivains, suivi d'un Bulletin Bibliographique international publié par la Société Belge de Librairie. Abonnement: 90 cts par an. 16 rue Treuemburg.

Le Pèlerin, revue juridique et scientifique des assurances, paraissant le 1er et le 15 du 15 au 30 de chaque mois, 8 rue H. L. Adresse: 69 rue Van Volxem, Bruxelles, Belgique. Abonnement \$1.60 par année.